



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 19 février 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 février 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA à Mme OTTAVY, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. KERVELLA à Mme SANNA, Mme FALCHI à Mme BERNARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme PILLOTTI à M. FILONI.

Etaient absents :

M. CAU, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180219-2018_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2018

Affichage : 22/02/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 19 février 2018

Délibération N°2018/27

Débat d'orientations budgétaires 2018.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT, il s'appuie sur le Rapport d'orientation budgétaire (ROB). Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs EPA et leurs groupements (Art. L.2312-1, L.33 12-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CGCT). En cas d'absence de ROB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Cependant, on constate, désormais, un ensemble de modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) du 7 août 2015.

Ces modifications sont :

☞ Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux Communes membres.

☞ Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.

☞ 2 mois avant l'examen du budget, le Maire d'une commune de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les charges de personnel détaillées ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal.

☞ Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Cette disposition s'applique également aux EPCI de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Notre réflexion s'articulera donc des thèmes suivants:

1. Le contexte économique international, national, régional.
2. La loi de finances pour 2018, son impact sur les collectivités territoriales.
3. L'état des lieux des finances de la ville : rétrospective 2013-2016.
4. Les prémices des résultats de la gestion 2017.
5. Les orientations pour le budget principal 2018.
6. La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) du budget principal.
7. La gestion de la dette.
8. Les budgets annexes.

1) Le contexte économique international, national et régional

1.1. Le contexte international, la zone euro:

La crise catalane de 2017 comme le Brexit en 2016 rappellent à quel point les risques politiques ne sauraient être négligés. Tant les résultats des élections espagnoles de décembre que les

législatives italiennes de 2018 méritent attention, sans négliger la volatilité que pourrait induire l'imprévisibilité de Donald Trump. A l'inverse, les principales économies émergentes et notamment la Chine semblent évoluer plus favorablement, réduisant d'autant l'incertitude qu'elles pourraient générer sur l'environnement international.

La croissance en zone euro se consolide. Elle accélère depuis fin 2016, dépassant au cours du deuxième trimestre 2017 son niveau moyen observé depuis dix ans. Désormais les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle.

D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de 18 mois. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emploi devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour très progressif de l'inflation.

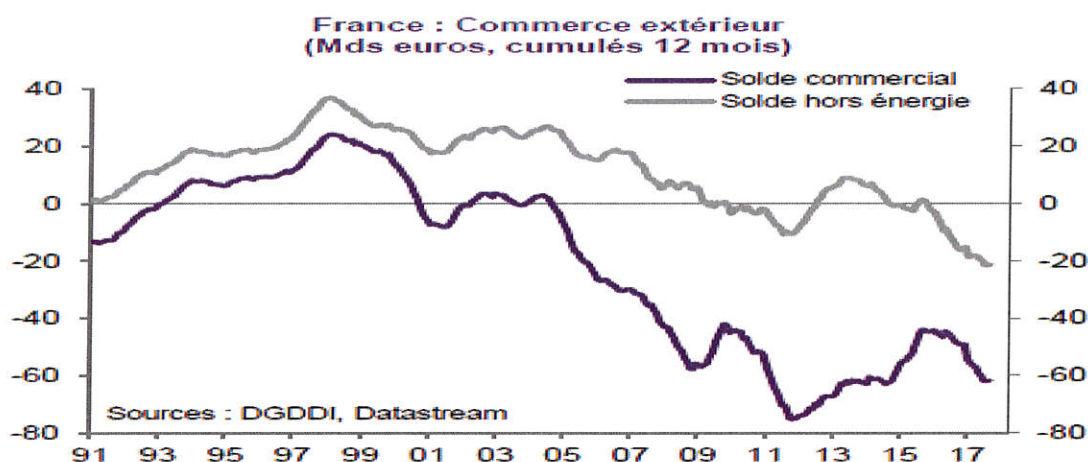
1.2. La France et l'évolution des finances locales

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation. En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne sur l'année l'inflation (IPC) en 2017 devrait atteindre 1.2 %, un niveau bien supérieur à 2016 (+ 0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de poursuivre sa progression.

L'année 2017 a vu se dessiner un redressement économique plus solide, après une situation économique stagnante en 2016 aggravée par des éléments négatifs (fréquentation touristique en berne et mauvaise production agricole notamment).

Cependant et heureusement ces facteurs conjoncturels n'ont pas perduré en 2017, ainsi que ceux qui freinaient le pays de façon structurelle, à l'image de la faiblesse de notre commerce extérieur. Sur chacun des trois derniers trimestres depuis fin 2016, la croissance est de + 0,6%. Au global une croissance de + 1,9% est attendue en 2017 compte tenu d'une demande soutenue par l'investissement des entreprises françaises et par l'effet d'entraînement des importations des autres économies européennes. Toutefois ce rebond économique général attendu depuis 2008 date de début de la crise financière reste extrêmement fragile dans sa continuité car il repose pratiquement sur une qualité des emplois dégradée (temps partiels, intérim).

Pour autant le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.



1.3. Le contexte régional (source : INSEE)

Le bilan économique de l'île s'est amélioré en 2016 et au premier semestre 2017, confirmant ainsi la tendance amorcée en 2015. L'emploi salarié évolue de + 1,9 % en 2016 correspondant à la création nette de 1 300 emplois principalement dans le secteur de l'hébergement-restauration, le commerce et l'industrie agro-alimentaire. Cette amélioration profite principalement aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de longue durée. Le taux de chômage poursuit sa baisse en 2017 pour s'établir à 10 % de la population active (- 0,6 % au premier semestre). Il reste plus élevé qu'en France métropolitaine (9,2 %) mais l'écart se réduit. La dynamique ne doit pas pourtant faire oublier le poids de la conjoncture. En Corse en 2017, 20,2 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, contre 14 % dans le reste de la France. La moyenne des revenus restent également l'une des plus faibles de France.

L'année 2018 ne sera pas celle de la pleine croissance économique. Elle sera plutôt celle de l'embellie qui se confirme. Le cru 2017 est meilleur qu'en 2016. Et à la Banque de France, on place volontiers l'accent sur une *"bonne orientation générale"*, *"une sortie de période estivale plutôt satisfaisante"* ou encore le *"maintien d'une bonne tendance"*.

Malgré tout l'évolution n'est guère homogène. Elle est surtout marquée dans le secteur des transports. La saison touristique satisfaisante conforte une *"embellie modérée"* de l'économie corse, notamment grâce aux voyageurs continentaux, de plus en plus nombreux. Le trafic des passagers augmente de 5,7 % selon les estimations de l'observatoire régional des transports. La situation, en revanche, est *"plus mitigée"* dans les services marchands, sensibles, par définition aux variations saisonnières comme dans la construction. Même si tout au long des mois écoulés, un rééquilibrage se dessine. Des indicateurs repassent au vert s'agissant, entre autres, du nombre de création d'entreprises, de la progression du nombre de déclarations d'embauche. Des start-up insulaires se positionnent sur la scène internationale. Dans la liste, se côtoient par exemple Icare avec sa bague intelligente, Qwant le moteur de recherche qui rivalise avec Google. Mais on ne se réjouit pas trop vite. *"Certains indicateurs sont à surveiller"*, diagnostiquent les membres du Comité régional de suivi du financement de l'économie. Les fronts de l'emploi et de la santé continuent malgré tout d'inquiéter.

2017 s'achève, plus rien n'est pareil désormais ; Cette année restera comme l'année de l'expansion commerciale et économique dans le grand Ajaccio. La situation est tout autre dans le

centre-ville. Là, les commerçants semblent souffrir un peu plus que les années précédentes. On baisse de plus en plus le rideau, on a tendance à changer d'activité sur l'ensemble des artères commerçantes de la Ville. La municipalité et la Capa se doivent d'apporter un soutien aux commerçants qui souhaitent réaliser des aménagements. On pense signalétique, zone commerciale internationale et ouverture des boutiques le dimanche.

La création de la Collectivité Unique risque également de se traduire, le temps de son installation effective, par un ralentissement de l'activité sur le territoire ajaccien que la commune doit anticiper de manière à en atténuer les effets. Ainsi, peut-on craindre qu'en matière de marchés publics, de cofinancements, de mise en œuvre de projets d'intérêt régional, la nouvelle collectivité tarde à organiser la fusion de services issus de cultures territoriale et départementale différentes. La conséquence en serait un ralentissement de la commande publique, avec des effets non négligeables pour le tissu économique local.

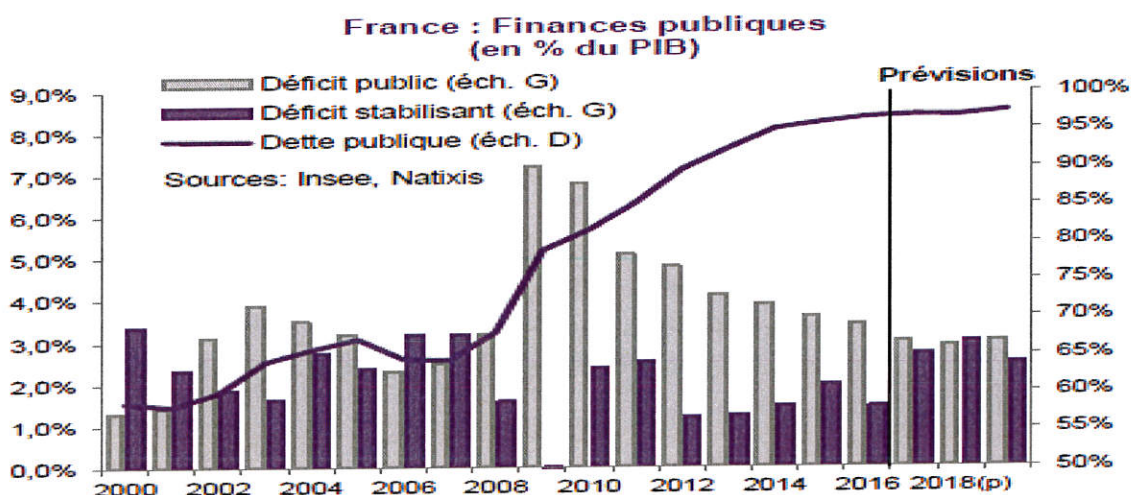
L'Etat a accepté pour les 3 prochains exercices budgétaires le principe de cumul des dotations des 3 anciennes collectivités pour la nouvelle collectivité de Corse qui percevra donc à l'euro près le montant additionné (cumulé) des subventions de fonctionnement allouées aux 3 anciennes collectivités. Ainsi elle devra reverser aux communes et intercommunalités le même montant de subvention que ces dernières obtenaient des 3 anciennes collectivités réunies (cumulées).

2) Le projet de loi de Finances pour 2018, son impact sur les collectivités territoriales

2.1. Le contexte budgétaire une lente consolidation

Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4% du PIB, contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4%) en 2016.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à - 2,9% en 2017.



Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB. Principaux agrégats de finances.

Principaux agrégats de finances publiques					
En points de PIB	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité de financement des administrations publiques	-3,9	-3,6	-3,4	-3,0	-2,9
Soldes structurel des administrations publiques	-2,0	-1,7	-2,5	-2,2	-2,1
Etat	-3,5	-3,4	-3,3	-3,2	-3,4
Organismes d'administration centrale	0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,0
Collectivités locales	-0,2	0,0	0,1	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,4	-0,3	-0,1	0,2	0,5
Dette des administrations publiques	94,8	95,6	96,4	96,8	96,8
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	44,4	44,4	44,6	44,0
Ratio de dépense publique	57,1	56,7	56,4	54,7	53,8

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1point)

Sources : PLF 2018, Natixis.

2.2. Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour les années 2018 à 2022

Plus que le projet de loi de finances pour 2018, c'est probablement le projet de loi de programmation des finances publiques 2018 -2022 (PLPFP) qui marque de son empreinte les premières propositions budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat. A l'accoutumée de ces dernières années, le PLF 2018 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique. Il en est ainsi de la péréquation et de son financement qui nécessite au passage l'élargissement des variables d'ajustement. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle du bloc communal mise en œuvre en 2011 pour compenser intégralement et de façon pérenne la suppression de la taxe professionnelle en fera désormais partie.

A ces mesures « ordinaires » viennent aussi s'ajouter deux dispositions qui peuvent être considérées comme majeures. L'une, même si elle avait été déjà annoncée lors de la campagne des élections présidentielles, touche la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat.

L'autre, concerne le remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

Ce dernier point constitue un changement important de paradigme dont les contours définis par le PLPFP astreignent les collectivités à encore plus de vertu. Le législateur leur demande, en effet, de porter largement le désendettement public du quinquennat. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards d'euros d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,4 points de PIB en 2022 au lieu de 8,6 points en 2017.

Contribution au redressement des comptes publics : comparaison des méthodes .

	Méthode précédente	Nouvelle méthode
Durée	4 ans 2014-2017	5 ans 2018-2022
Volume	11,5Mds€	13Mds€
Cible	Toutes les collectivités	319 plus grandes
Levier	Baisse unilatérale des dotations	Contractualisation individuelle
Réactions	Recherche d'économies a posteriori	Recherche d'économies a priori
Atténuation	Péréquation fortement abondée	Péréquation moins abondée
Conséquences	Limitation de la dépense publique Hausse de la contribution des administrés Réduction des investissements	Limitation de la dépense publique Réduction de la dette ?

Pour cela, les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 1,10% pour l'ensemble des communes et de 1,20% pour l'ensemble des collectivités ;

Les 319 collectivités les plus peuplées contractualiseront avec l'Etat pour garantir leur trajectoire d'excédents et de dépenses – la ville d'Ajaccio est concernée.

Pour plus de 1 300 collectivités, la capacité de désendettement sera mise sous contrôle du préfet et de la chambre régionale des comptes afin de surveiller l'évolution des dépenses de fonctionnement et de l'encours de la dette.

2.3. Le projet de loi de finances 2018

L'année 2018 présente la première déclinaison des orientations du nouveau Gouvernement. Le projet de loi de finances pour 2018 constitue le premier budget du quinquennat du Président Macron et la première « annuité » du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Il poursuit trois objectifs majeurs : le redressement durable des comptes publics par la baisse de la dépense publique, l'amélioration de la sincérité du budget national et la transformation en profondeur des politiques publiques.

Le Gouvernement appuie son projet de loi de finances sur des prévisions macroéconomiques favorables pour 2017 et 2018. Le redémarrage de l'activité en France, lié à la poursuite de la reprise en zone euro et plus globalement à l'accélération de la demande mondiale, devrait entraîner une augmentation de la croissance nationale de 1,7% en 2017 et 2018.

Dans ce PLF 2018, les principales dispositions relatives aux collectivités locales sont les suivantes :

↳ **Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale :**

L'allègement de taxe d'habitation sur la résidence principale est l'une des mesures phares du candidat MACRON pour la Présidentielle de 2017. Confirmée à la première Conférence Nationale des Territoires, cette mesure vise à rendre du pouvoir d'achat à 80% des ménages français. Ce dispositif s'échelonne sur 3 ans, avec une réduction de cotisation de 30% en 2018, puis de 65% en 2019, pour atteindre 100% à compter de 2020.

Pour les collectivités bénéficiaires de la taxe d'habitation, cet allègement revêtira la forme d'un dégrèvement, et le manque à gagner devrait être normalement compensé intégralement par l'Etat

en année N, dans la limite des taux et abattements de base applicables en 2017. Le coût de cette mesure pour l'Etat s'élèverait à 10 Mds €/an à l'horizon 2020.

Le pouvoir de taux des collectivités et la définition de la politique d'abattement ne seraient pas remis en cause, mais les surplus de cotisation liés à tout changement de politique fiscale postérieur à 2017 ne seraient pas compensés par l'Etat. Ils resteraient alors à la charge du contribuable, ce qui permettrait aux collectivités de percevoir le produit supplémentaire.

↳ **Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement :**

Pour la première fois depuis quatre ans, la DGF n'est pas amputée d'une contribution supplémentaire au redressement des finances publiques. Elle progresse, à périmètre constant, de 30,86 Mds € à 30,98 M€ entre 2017 et 2018.

Les dotations de péréquation dites « verticales » évolueraient deux fois moins vite qu'en 2017. (190 M€ contre 380 l'an dernier), et se répartiraient entre la DSU (90 M€), la DSR (90 M€) et la péréquation départementale (10 M€). En proportion, la Dotation de Solidarité Rurale augmenterait de 6,3%, contre 4,3% pour la DSU, cette différence étant justifiée par le Gouvernement par des attentions toutes particulières sur la ruralité.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle du bloc communal (DCRTP) fait son entrée dans l'enveloppe normée en 2018, un an après celle des régions et des départements.

↳ **Actualisation des valeurs locatives :**

La loi de finances pour 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre N-1 à novembre N. Le Gouvernement table dans son PLF 2018 sur une inflation de 1.2 % pour 2017 et 2018, ce qui laisse envisager une revalorisation forfaitaire des bases foncières d'environ 1.2 %.

↳ **Une péréquation « horizontale » stabilisée :**

Le projet de Loi de Finances propose de stabiliser l'enveloppe du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à un milliard d'euros à compter de 2018, afin de « garantir la prévisibilité des ressources et des charges » des collectivités. L'évolution de ce fonds en fonction d'un pourcentage des recettes fiscales prévue à terme, est donc abandonnée.

↳ **Automatisation de la gestion du FCTVA :**

Suite à une mission menée dans le cadre des revues de dépenses, les inspections générales des finances et de l'administration ont formulé des propositions de simplification et d'harmonisation des règles de gestion du FCTVA. Le Gouvernement a retenu, parmi ces propositions, une réforme consistant à automatiser cette gestion, par un recours à une base comptable des dépenses payées. Ce principe d'automatisation est proposé dans le PLF 2018, pour une mise en œuvre à compter de 2019.

↳ **Une augmentation de la dotation pour les titres sécurisés (CNI).**

↳ **L'introduction d'un jour de carence** pour la prise en charge des congés de maladie des personnels du secteur public.

Rappel synthétique:

Le secteur public local contribuera au redressement des comptes publics pour 13 milliards d'euros sur la période 2018 / 2022.

Les collectivités locales seront fortement associées à l'effort de maîtrise des dépenses via l'ODEDEL (Objectif D'Evolution de la DEpense Locale). Pour cela, les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 1,10% pour l'ensemble des communes et de 1,20% pour l'ensemble des collectivités.

Application de la règle d'or : Les 319 collectivités les plus peuplées contractualiseront avec l'Etat pour garantir leur trajectoire d'excédents et de dépenses. Pour plus de 1300 collectivités, la capacité de désendettement sera mise sous contrôle du préfet et de la chambre régionale des comptes afin de surveiller l'évolution des dépenses de fonctionnement et de l'encours de la dette.

3) L'état des lieux des finances de la ville/ rétrospective 2014-2016 et projection 2017.

Ne disposant pas encore du compte administratif définitif et du compte de gestion de Monsieur le receveur, les données 2017 reprises dans les analyses qui suivent ne sont que des extrapolations. Comme un grand nombre de collectivités, la situation financière de la Ville a continué à se tendre en 2017, notamment sous l'impact des prélèvements sur les recettes de fonctionnement opérés par l'Etat depuis 2014 et accumulant pour la ville d'Ajaccio 12 M€. Malgré tout, en intégrant les écritures de cessions d'immobilisations, le fonds de roulement final pour l'exercice 2017 devrait avoisiner les 3.5 M€.

La réorganisation, la restructuration, la redynamisation des services comme la valorisation des salaires au regard des services publics à assurer et des compétences élargies ont entraîné depuis 2014 une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 1.35 %/an. Si cette indication indique bien une maîtrise des dépenses de fonctionnement, il nous faudra tendre vers encore plus de maîtrise pour respecter la nouvelle donne nationale.

Pendant cette même période il est intéressant de noter que nos recettes réelles de fonctionnement n'ont progressé que de 0.4% /an, hors cession d'immobilisation, et de 1.33% en tenant compte des cessions. De ce fait malgré la baisse de la DGF et de l'absence de dynamisme des bases fiscales contrairement à la période 2010 – 2013, notre épargne ne s'est pas dégradée.

3.1. Les recettes de fonctionnement de 2014 à 2016 avec estimations 2017 :

Chap.	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	2017 Estimé
70	PRODUITS DES SERVICES	6 426 146	5 564 595	6 389 667	6 636 164
73	IMPOTS ET TAXES	59 329 851	61 571 522	62 636 435	63 979 761
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	24 582 651	23 487 857	23 063 604	21 883 041
75	AUTRES PRODUITS	1 220 056	429 380	457 608	800 783
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	336 176	279 330	332 718	322 844
Total des recettes de gestion		91 894 880	91 332 684	92 880 032	93 622 593
76	PRODUITS FINANCIERS	17 198	15 802	722 546	368 552
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	657 167	795 299	3 303 220	2 265 772
Total des recettes réelles		92 569 245	92 143 785	96 905 798	96 497 877
042	OPERATION D ORDRE	1 680 000	8 235 700	0	0
Total des recettes d'ordre		1 680 000	8 235 700	0	0
TOTAL		94 249 245	100 379 485	96 905 798	96 497 877

3.2. dépenses de fonctionnement de 2014 à 2016 avec estimations 2017 :

Chap.	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	2017 Estimé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 403 158	14 310 637	15 247 645	15 604 351
012	CHARGES DE PERSONNEL	57 690 546	59 688 768	62 354 270	64 075 865
014	ATTENUATIONS DES PRODUITS	253	66 797	77 707	642 546
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	8 873 945	8 957 335	9 506 502	9 442 360
Total des dépenses de gestion		83 967 902	83 023 537	87 186 124	89 765 122
66	CHARGES FINANCIERES	5 119 819	10 887 590	2 629 010	2 544 117
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	135 171	362 351	243 550	562 774
Total des dépenses réelles		89 222 892	94 273 478	90 058 685	92 872 013
042	OPERATION D ORDRE AMORTIS. ET CESSIONS	2 531 432	3 142 793	5 581 550	4 347 772
042	OPERATION D ORDRE CHARGES FINANCIERES	305 098	334 338	1 083 038	1 083 255
Total des dépenses d'ordre		2 836 530	3 477 131	6 664 588	5 431 027
TOTAL		92 059 422	97 750 609	96 723 273	98 303 010

3.3. Les recettes d'investissement de 2014 à 2016 avec estimations 2017:

Chap.	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	2017 Estimé
10	DOTATIONS ET FONDS PROPRES	3 568 258	4 552 837	2 155 875	1 614 000
13	SUBVENTIONS PARTENAIRES	14 643 340	8 678 589	4 547 377	5 326 000
16	EMPRUNTS hors refi.	7 680 000	6 100 000	5 000 000	6 000 000
Total des recettes financières		25 591 598	19 331 426	11 703 252	12 940 000

3.4. Les dépenses d'investissement de 2014 à 2016 avec estimations 2017:

Chap.	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	2017 Estimé
16	EMPRUNTS hors refin.	6 275 949	6 895 438	7 098 529	7 598 000
Total des Dépenses financières		6 275 949	6 895 438	7 098 529	7 598 000
20	ETUDES	861 845	384 545	486 277	542 000
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	186 374	138 093	137 295	308 000
21	ACQUISITIONS	5 415 130	1 076 385	7 271 255	5 248 000
23	TRAVAUX EN COURS	14 528 560	7 936 803	10 623 476	8 658 000
Total des Dépenses d'équipements		20 991 909	9 535 826	18 518 303	14 756 000

Détail par budgets	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 Estimé
Total des Dépenses d'équipements (budget ville + Anru)	20 991 909	18 653 381	23 065 897	31 567 000

La montée en charge du programme de renouvellement urbain cumulé à la mise en place d'un programme pluriannuel d'investissement chiffré et financé depuis début 2016 permet en 2017 d'afficher pour la section d'investissement une dépense d'équipement réalisée de plus de 31 M€, ce qui constitue un montant jamais atteint pour la ville d'Ajaccio.

Ce fait est remarquable à double titre car il a été réalisé sans augmenter l'impôt et sans s'endetter. Il est également à noter que cela va à l'encontre des autres communes de France de notre strate qui du fait de la raréfaction des ressources a préféré baisser son recours à l'investissement.

Cela a été possible par la conjugaison d'opérations fortement subventionnées notamment dans le cadre de l'Anru et du PAPI et par la reconstitution d'un fond de roulement redevenu largement excédentaire entre 2015 et 2016.

4) La gestion 2017, une clôture de l'exercice avec un résultat consolidé

Ne disposant pas encore du compte administratif définitif, les données 2017 reprises dans les analyses précédentes ne sont que des extrapolations à mi janvier 2017. Les informations présentées dans ce compte administratif prévisionnel sont établies sur la base d'une projection d'exécution estimée sur la base des mandats et titres exécutés majorés d'une évaluation prorata temporis des éléments restant à réaliser et corrigés des engagements en cours. Le développement de la comptabilité d'engagement assure néanmoins à cet exercice un degré de fiabilité très proche du résultat final.

Ces chiffres étant évaluatifs, des variations pourront avoir lieu entre l'établissement du présent rapport, et celui du Compte Administratif de l'exercice.

Dans l'attente des dernières écritures de la recette municipale, nous envisageons un résultat minimum excédentaire de la section de fonctionnement de près de 1.6 M€ et un résultat de la section d'investissement également positif. Pour ce dernier il nous est encore très difficile car nous ne sommes pas en possession de l'ensemble des écritures de cession des immobilisations réalisées au cours de l'exercice 2017 comme par exemple les fonds versés par les notaires.

5) Les orientations politiques du budget 2018 et suivants de la ville d'Ajaccio.

L'année 2018 sera l'année de mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des villes moyennes, la ville d'Ajaccio s'est inscrite dans une démarche de redynamisation du centre ville et ce sur plusieurs exercices budgétaires.

Il est à noter que la démarche initiée par la ville il y a plusieurs mois va déboucher d'ici peu sur la conclusion d'une convention de partenariat Ville-Capa-CDC, qui après la réalisation d'un diagnostic de territoire traitant notamment de la physionomie des commerces, de la question de l'habitat, des flux de circulation (élaboration du nouveau PDU), un programme d'actions a été arrêté, parmi lesquelles beaucoup feront l'objet d'un accompagnement financier.

Les orientations cadres du dispositif sont les suivantes :

1) Renforcement de l'attractivité du centre par une politique d'aménagement

Traitement et animation de l'espace public :

- Appropriation de la citadelle
- Piétonisation de la ville génoise
- Aménagement de la place Campinchi
- création de la halle des marchés
- Requalification de la rue Fesch et des perpendiculaires
- Réaménagement de la rue des halles
- Bévérini Vico, cours Napoléon, Sampiero, sanguinaires.3
- Eco quartier Miséricorde
- Réaménagement Caserne Grossetti (pôle entreprises..)
- Création d'un parc paysager, et d'un parking à St Joseph
- Réaménagement du Casone

2) Renforcement de l'attractivité commerciale

a) Politique foncière (Gérer la vacance commerciale)

b) Amélioration de l'offre commerciale

c) Animation des acteurs et nouvelles gouvernances

- Opération d'acquisition de biens fonciers à vocation économique (opérateur à l'instar de l'office foncier)
- Fonds d'intervention de biens (mobilisés par l'opérateur foncier dans le cadre du PEI économique)
- Programme de positionnement de l'offre économique par la halle des marchés)
- Fonds d'intervention au soutien à la rénovation des enseignes commerciales
- Création d'un outil de comptabilisation des flux de piétons en centre ville
- Création d'un observatoire de la vacance et de la mutation commerciale
- Mise en place d'un schéma de signalétique commerciale
- Elaboration de la charte qualité commerciale (préconisation qualitative, couleur, matériaux, mobiliers...)

3) Redynamisation démographique par une politique de l'habitat

a) Bien connaître le marché et son évolution

b) Préfiguration d'un outil public d'intervention sur le patrimoine de la ville

c) Problème de l'étalement urbain

- Création de logements sociaux en centre ville par requalification de parc existant

4) Développement d'une offre économique emblématique et nouvelle en centre

- Pôle numérique de la caserne Grossetti
- Création d'une nouvelle base nautique
- Démarche de marketing territoriale

5) Amélioration du fonctionnement urbain de la ville par la mobilité

- Création d'une boucle de centre ville avec véhicules propres
- Poste central de régulation de trafic et préfiguration du pc mobilité
- Boucles vélo
- P.E.M Abbatucci
- création parc stationnement résidents (1 ou 2)
- Création parc de stationnement Abbatucci avec la CCI
- Création du téléporté St Joseph

6) Valorisation des atouts patrimoniaux et touristiques

a) Travail sur le maillage des outils culturels sur le territoire

b) Requalification de la ville par l'image culturelle

- Requalification et développement du port Charles Ornano
- Musée napoléonien
- Réhabilitation du Théâtre Kallisté
- C.I.A.P
- Antiquarium
- Aménagement paysager du Casone et des Milleli dans le cadre du parcours napoléonien

7) Accompagnement du projet urbain

- Ingénierie du projet urbain
- Création maquette 3 D en support communicationnel

Les actions prévues en 2018.

Sur le renforcement de l'attractivité de l'espace urbain :

- Lancement de la réflexion sur la piétonisation de la ville génoise
- Travaux place Campinchi et réflexion sur l'identité des autres places »
- Réalisation de la halle des marchés
- Rénovation/requalification av. Beverino
- Etude et travaux sur la rue Fesch (éclairage, mise en lumière musée Fesch, mobilier urbain..)

Sur le renforcement de l'attractivité commerciale :

- Elaboration du programme sur l'offre commerciale de la halle
- Création d'un fonds de modernisation commerciale et artisanale
- Soutien aux associations de commerçants sur leur projet d'animation, actions..

Sur le renforcement de l'attractivité résidentielle :

- Amélioration information sur les caractéristiques de l'habitat en centre ville
- Réflexion sur une stratégie d'acquisition de logement ancien et leur rénovation

Sur la valorisation patrimoniale, culturelle et touristique :

- Etude de programmation pour le musée napoléonien
- Travaux C.I.A.P
- Etude programmation pour le Théâtre Kalliste
- Soutien implantation cinéma en centre ville

Sur le volet dépenses de personnel, à compétences constantes la courbe financière devrait commencer à s'infléchir, nous sommes sur la bonne voie car en 2017 le nombre d'agents a baissé

de manière significative entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre tout en poursuivant le renforcement des directions là où cela était indispensable.

Le travail d'anticipation effectué depuis plus de 12 mois par le contrôle de gestion permet de prévoir une très légère baisse de la masse salariale en 2018 à compétence constante (-0.5%).

La mutualisation de directions entre la ville et la CAPA, après l'OMT devenu OIT et le CCAS qui devient CIAS, est effective depuis le 1^{er} février 2018 pour la commande publique et la Direction des systèmes d'information, suivront la direction des affaires juridiques et la DRH en début de second trimestre 2018.

Pour finir sur l'aspect financier, au-delà de la maîtrise des dépenses, nous avons travaillé sur le volet des recettes, comme en témoignent les nombreuses délibérations présentées au conseil municipal et aussi bien dans le cadre de la recherche active de financements européens que de la révision de tarifs ou redevances qui n'avaient pas été réévalués depuis de nombreuses années, tout en restant en dessous des tarifs pratiqués dans bon nombre d'autres villes de notre importance.

Sur le plan organisationnel de nouvelles logiques de management ont été validées en fin d'année 2017 en comité technique notamment la direction des accueils de loisirs, la direction des festivités et le palais Fesch.

Ainsi pour le Musée nous sommes dans ce domaine, bien au-delà d'une simple réorganisation du travail. Les objectifs, à travers le fonctionnement de cet outil culturel sont nombreux et concernent aussi bien la valorisation de l'image de la ville, son développement économique et **l'attractivité de son centre ville** et bien sur, une entrée significative et attendue de recettes supplémentaires. **Pour répondre à ces objectifs, l'organisation validée et les formations mise en place pour le personnel vont nous permettre d'assurer une ouverture du musée et de la chapelle impériale en 2018, 7 jours sur 7 pendant pratiquement toute l'année, ce qui présage une augmentation des recettes de près de 100%.**

Toutes ces mesures mises en place et au regard des délibérations déjà actées et à venir courant 2018 nous estimons que les recettes relatives au chapitre 70 augmenteront en volume de plus de 5% par rapport à 2017.

La politique sociale impulsée est un pilier important pour la réussite de l'action politique. Elle passe d'une part par la poursuite de l'amélioration des conditions de travail et nous pouvons citer dans ce domaine, le relogement dans de nouveaux locaux fonctionnels de la DRH, de la police municipale et de la vidéo surveillance.

Une gestion attentive des conditions de travail est un accompagnement primordial pour la réussite de l'action publique engagée par la ville. Cela passe également, d'autre part, par des révisions régulières du régime indemnitaire, ce qui a été fait à deux reprises cette année, afin notamment de poursuivre la recherche d'une équité entre agents. Dans ce cadre, courant 2018, la ville mettra en place le RIFSEEP, qui permettra de disposer d'un régime indemnitaire basé sur la fonction exercée et sur la performance.

Comme les années précédentes, le budget primitif de l'exercice 2018 sera présenté dans le courant du 1^{er} trimestre 2018. Ce calendrier permet ainsi non seulement de tenir compte des apports de la loi de finances initiale mais également des informations financières transmises par les services de l'Etat ainsi que des éléments stabilisés sur le compte administratif de l'exercice précédent. La préparation du budget 2018 ne pourra pas être dissociée des résultats de la gestion de l'exercice 2017. Les premiers éléments de clôture laissent à penser que ces résultats seront

toujours excédentaires mais inférieurs à ceux constatés de l'exercice précédent. A partir de ces éléments et de l'estimation des résultats de l'exercice 2017, il convient donc d'ajuster les évolutions de recettes et de dépenses de la collectivité afin de définir l'équilibre du budget 2018.

Les objectifs budgétaires restent identiques à ceux fixés en 2017 avec la particularité de stabiliser voir de diminuer à compétences constantes la masse salariale et ce de manière durable, ce qui sera inédit, tout en continuant la valorisation en interne des salaires.

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité.
- Poursuivre le processus de maîtrise de la dette.
- Adapter le volume des investissements en fonction de l'avancement des programmes, de nos engagements et de nos capacités financières.

Mais la particularité de cet exercice budgétaire 2018 tient dans la formalisation de ces objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement puisque la ville d'Ajaccio devra, comme 318 autres collectivités, contractualiser ces objectifs avec l'Etat comme le prévoit la loi de finance. Cette contractualisation est prévue au cours du 1^{er} semestre 2018.

Il s'agit là d'une véritable révolution non seulement dans la pratique mais également dans l'état d'esprit qui anime depuis la décentralisation la gestion locale. Nous glissons d'une obligation de moyens vers une obligation de résultats.

5.1 Le budget de fonctionnement pour 2018

L'année 2018 marque une étape nouvelle d'un point de vue institutionnel.

Au 1er janvier, du fait de la disparition des départements et de leur fusion avec la Collectivité Territoriale de Corse au sein de la future Collectivité (unique) de Corse, la Commune d'Ajaccio va devenir une des principales collectivités insulaires.

Au 1er février un important transfert de compétence est réalisé avec la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien. En effet est créé le Centre Intercommunal d'Action Sociale qui verra l'action de l'actuel CCAS étendue à l'ensemble du territoire communautaire, dans un contexte où le besoin d'accompagnement des publics les plus fragiles tend à s'accroître.

De même au 1^{er} février 2018 deux nouveaux services communs ont été créés avec la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique d'une part, et la Direction Adjointe de la Commande Publique d'autre part. Ils seront suivis en cours d'année par une Direction des Ressources Humaines et un Service des Affaires Juridiques communs, et constituent les prémices d'une nouvelle administration plus intégrée ayant pour objet d'œuvrer en faveur de l'affirmation du bloc local dans le paysage institutionnel et de la mise en œuvre concertée des projets de développement des collectivités qui le composent.

L'ensemble de ces évolutions engagent et impactent d'un point de vue budgétaire à des degrés divers la Ville comme la CAPA, dans un contexte spécifique où les orientations gouvernementales pour les prochaines années tendent à limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement ainsi que le recours à l'emprunt des collectivités. Elles interviennent en outre alors que les recettes fiscales liées au développement du territoire n'auront pas encore atteint leur rythme de croisière.

5.1.1 En Recettes réelles de fonctionnement

Les ressources courantes correspondent à l'essentiel (99%) des ressources de fonctionnement régulières dont peut disposer la commune chaque année avec les produits des services et de gestion, les recettes fiscales nettes, ainsi que les dotations et participations.

Les recettes courantes pour ce débat d'orientation 2018 sont évaluées à 93 400 000 €, soit très légèrement supérieures (+ 0.17%) à celles projetées au CA 2017. Cette évaluation reste encore soumise à des variations en raison des hypothèses actuelles de confection du budget et notamment celle d'évolution des bases fiscales, des rôles supplémentaires attendus et des dotations qui sont de plus en plus complexes à établir.

De plus pour ce rapport d'orientation budgétaire les effets de la mutualisation ne sont pas affichés dans le but de ne pas trahir les tendances, les analyses et les comparaisons.

De ce fait les produits cumulés de la fiscalité et des dotations sont en quasi stagnation. La répartition des ressources estimée en terme budgétaire indique un financement majoritaire par la fiscalité directe et reversée, au détriment des dotations de l'Etat. La réforme de la taxe d'habitation tend à relativiser cette répartition, car en 2018, une partie du produit des contributions directes sera reversée par l'Etat, à l'instar d'une dotation, et non plus directement par les occupants de locaux d'habitation.

➤ **Le chapitre 70 : Produits des services et du domaine pour 6.9 M€ (contre 6.63 M€ au CA 2017 projeté).**

Au cours de l'exercice 2018 de nombreuses mesures prises en 2017 vont produire leurs effets en année pleine.

Notamment les mesures de valorisation de tarifications relatives à l'espace public (délibérations 2017/144 et 175); au matériel pour les animations (délibération 2017/145), au périscolaire (2017/198); au plan communication des événements (2017/95); aux concessions perpétuelles (2017/114).

De plus la nouvelle organisation du musée Fesch validée en CT entraine une ouverture tous les jours (excepté le 25 décembre et 1^{er} janvier) depuis le 17 janvier 2018. Cela doit entrainer une augmentation des recettes de près de 100%.

D'autres voies d'optimisation de recettes sont à l'étude et seront soumises au conseil municipal en 2018, pour exemple la tarification de mise à disposition des installations sportives. Elles ne sont pas encore certaines et donc ne sont pas prises en compte dans l'évaluation financière.

➤ **Le Chapitre 73 : Impôts et taxes pour 64.5 M€ (contre 63.98 M€ au CA 2017 projeté).**

Les décisions de l'Etat de réduire les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière...) de certains contribuables sont principalement prises selon 2 mécanismes : les dégrèvements et les exonérations. La différence entre ces 2 mécanismes se trouve surtout dans la manière dont l'Etat procède au remboursement des pertes de recettes occasionnées pour les collectivités locales.

La fiscalité directe locale :

La prospective budgétaire 2018 du présent chapitre a été bâtie sur les perspectives ci-après :

☞ Orientation n° 1 : Reconduction des taux et des conditions d'abattement au même niveau que l'année 2017 avec une accentuation du travail de l'Etat pour que la ville récupère les rôles supplémentaires identifiés conjointement avec la DGFIP.

☞ Orientation n° 2 : le dégrèvement, envisagé par l'Etat dans le cadre du projet de LFI, de 30% de la taxe d'habitation pour près de 80 % des ménages en 2018, qui normalement devrait être une opération neutre financièrement pour la collectivité.

☞ Orientation n° 3 : une évolution des bases fiscales de +1.8 % (majoration forfaitaire et physique des bases).

On peut relever que ce système tend à restreindre les possibilités de levier fiscal des collectivités, par un «mécanisme de limitation des hausses de taux» décidées par les collectivités.

☑ Les dotations de la communauté d'agglomération du pays ajaccien :

Comme chaque année, la Communauté d'Agglomération verse à la Ville une attribution de compensation (AC) qui se réduit comme l'an passé suite à des transferts de compétence (OMT) après réunion de la CLECT, ou bien dans le cadre de la constitution de services communs comme le service en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme en 2015.

L'exercice 2018 verra le transfert du CCAS ainsi que la montée en puissance de la mutualisation de divers services comme la direction des services d'information et du numérique et la direction adjointe de la commande publique dès le début janvier 2018 ainsi que la direction des ressources humaines et le service des affaires juridiques au cours du 1er semestre 2018. L'attribution de compensation attendue sera de toute façon réduite. **Cette réduction sera affichée lors du vote du BP 2018. Cette diminution sera forcément égale aux dépenses que la ville n'aura plus à prendre en compte au niveau budgétaire, cela se fait à somme nulle et/ou sans influencer sur l'équilibre budgétaire.**

S'agissant du Centre Intercommunal d'Action Sociale, la CLECT devra se réunir au cours de l'année 2018 pour procéder au même examen des charges précédemment supportées par la ville pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale ; la CAPA prenant en charge en complément les évolutions du service, et notamment son élargissement aux neuf autres communes. Dans l'attente de la réunion de la CLECT, une somme prévisionnelle sera arrêtée et déduite de l'attribution de compensation, en tenant compte des charges précédemment supportées par la ville. (Baisse de l'attribution de compensation mais baisse des charges au niveau du chapitre 65 pour la Ville).

S'agissant des services communs, les conventions afférentes définissent les modalités de répartition des charges entre la ville et la CAPA en fonction du service rendu en faveur de l'une ou l'autre des collectivités. Pour la première année de fonctionnement, il est prévu un montant forfaitaire qui sera déduit de l'attribution de compensation, et qui fera l'objet d'une régularisation éventuelle en fonction de la clé de répartition retenue et des actes réalisés.

La commune perçoit également une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui n'évolue que très légèrement en fonction du « panier fiscal » de la Capa. Un groupe de travail ad'hoc s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2017, sans aboutir pour l'heure à un consensus. Les récentes annonces gouvernementales qui doivent trouver leur traduction dans la prochaine loi de programmation des finances publiques ont conduit à suspendre provisoirement ses travaux de manière à prendre des décisions éclairées à l'aune des nouvelles dispositions. Toutefois, sans

attendre les conclusions de cette réflexion, il sera proposé de geler l'évolution de la DSC à son niveau actuel tel qu'arrêté par le conseil communautaire du 31 janvier 2017, soit au niveau du BP 2016.

La nouvelle donne du projet de loi de finance 2018 et de programmation des finances publiques (PLPFP) pour les années 2018 – 2022 réoriente les réflexions menées ces derniers mois.

Aujourd'hui un travail important d'évaluation des charges de centralité assumées par la ville d'Ajaccio a été effectué avec le conseiller financier de la ville d'Ajaccio et de la communauté d'agglomération du pays ajacciens.

Une réflexion sur une meilleure répartition de ces charges doit être menée en vue de soulager la ville centre.

Le FPIC :

Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Ce fonds national représente une enveloppe dont le montant serait stabilisé jusqu'en 2022 ainsi qu'évoqué précédemment dans la PLF 2018. Nous envisageons donc une inscription identique à la notification 2017 soit 1 078 000 €.

Les autres impôts et taxes :

Les autres produits attendus comme la taxe sur l'électricité, les droits de mutations, les taxes sur la publicité, les droits d'occupation du domaine public ainsi que le produit des jeux ne devraient pas subir de grosses fluctuations par rapport à l'année 2017. Le total des inscriptions prévisionnelles pour l'exercice 2018 devrait avoisiner les 5.215 millions d'euros.

➤ **Le Chapitre 74 : Dotations subventions et participations pour 20.9 M€ contre 21.883 M€ au CA 2017 projeté.**

Une baisse prononcée est attendue sur chapitre malgré la stabilisation a priori de la DGF. Les inscriptions budgétaires seront prévus à hauteur de **20.900 millions** d'euros soit une diminution prévisionnelle **de 4.5 %** par rapport au CA 2017 projeté et s'explique notamment par les décisions gouvernementales de l'été dernier relatives aux contrats aidés et par une baisse des charges à caractères générales (011) du fait de la non inscription de certaines dépenses subventionnables dont les arrêtés de subventions n'ont pas été encore reçus (principe de sincérité).

Les dotations provenant de l'Etat pour 13.27 M€.

Nature des dotations	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	DOB 2018
Dotation Forfaitaire	14 188 749	13 664 544	11 894 517	10 253 715	9 495 494	9 500 000
DSU	1 216 580	1 216 580	1 216 580	1 216 580	1 331 747	1 330 000
DN de Péréquation	1 260 420	1 435 113	1 470 326	1 686 436	1 649 343	1 650 000
Total DGF	16 665 749	16 316 237	14 581 423	13 156 731	12 476 584	12 480 000
DGD	771 984	759 984	769 984	775 211	765 000	765 000
Autres dotations	29 515	29 770	30 013	28 962	28 374	29 000
Total des Dotations	17 467 248	17 105 991	15 381 420	13 950 693	13 269 958	13 274 000
Evolution en €	41 792	- 361 257	- 1 724 571	- 1 430 727	- 680 735	-
Evolution en %	0.24 %	- 2.07 %	-10.09 %	- 9.31 %	- 4.88 %	0.0 %

Les compensations fiscales pour 2 656 000 € contre 2 626 000 € au CA 2017 projeté.

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti ou non bâti.

Les subventions et participations :

Les principales inscriptions en 2018 concernant les subventions sont :

- La subvention prévue et votée par le département concernant l'allègement des charges financières à hauteur de 1.160 M€.
- Les participations de la CAF au titre du fonctionnement des structures de la petite enfance (crèches, centres de loisirs et l'ensemble du secteur enfance jeunesse) et des activités des maisons de quartiers pour 2.700 M€.
- Des subventions à hauteur de 400 K€ provenant de la CTC au titre de la convention culture 2018 (musée Fesch, bibliothèque municipale et animations culturelles)
- Le montant des participations de l'état sur les emplois aidés (cf. section sur le chapitre 012) est inscrit à hauteur 175 K€. Pour rappel la prévision budgétaire pour l'exercice 2017 était de 955 000 €, sa réalisation a été de 778 k€. Cette baisse significative 2018 fait suite à la baisse annoncée des aides de l'Etat sur l'ensemble des emplois aidés (diminution du nombre des contrats au niveau national et non renouvellement pour d'autres).

➤ **Le Chapitre 76 : produits financiers :**

Il s'agit de l'aide au fonds de soutien : les montants des aides allouées, selon les contrats et selon les modalités de prise en charge, sont les suivants :

- **938 667.60 €** sur le contrat MPH2748883 1^{er} refinancement
Pour un taux de prise en charge de 36.27%

- **4 018 212.96 €** sur le contrat MPH2748883 2ème refinancement
Pour un taux de prise en charge : 36.27%
 - **3 392.56 €** sur le contrat MON 260928
Pour un taux de prise en charge de 11.50%
- ⇒ Soit un total d'aide de **4 960 273.12 €**

Les versements de ces aides seront échelonnés sur 14 ans soit un versement annuel de 354 000 € environ.

➤ **Les Autres chapitres budgétaires :**

Les autres chapitres concernent :

- Le chapitre 75 « produits de gestion courante » qui enregistrent les produits de locations immobilières, les redevances versées par les concessionnaires. Le montant escompté pour 2018 devrait être identique à celui de 2017.
- Le chapitre 013 «atténuation de charges», celui-ci concerne principalement les remboursements de charges de personnel dans le cadre des remboursements maladie. Il est envisagé la même inscription budgétaire que l'an passé.
- Enfin, le chapitre 77 « produits exceptionnels » concerne quant à lui diverses indemnités et produits enregistrés dans le cadre d'indemnités d'assurance ou de vente de petits matériels.
Pas de variation notable sont à prévoir en 2018

Les recettes réelles de fonctionnement atteindraient, selon cette prospective détaillée, 93,4 M€ au budget 2018, soit une quasi stabilisation par rapport au CA 2017 projeté.

5.1.2 En Dépenses réelles de fonctionnement :

L'enjeu est de parvenir à contenir ou diminuer ces dépenses, même celles réputées incompressibles car la commune a un ratio de rigidité de ses dépenses de fonctionnement trop important.

De plus cela deviendra un objectif chiffré et contractualisé avec l'Etat avec sanction en cas de non respect.

Notre équipe municipale et l'ensemble de nos collaborateurs au sein des services s'inscrivent toujours dans une politique de gestion rigoureuse. L'engagement ferme de stabilité des taux de fiscalité directe locale nous conduit à redoubler d'attention en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cet exercice implique un réexamen systématique de nos périmètres et modalités d'intervention afin d'innover, d'accroître la performance de notre action et d'offrir le meilleur aux Ajacciens.

Hors mutualisation, les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées dans ce ROB à 92 070 M€, cela représente une diminution de 0.9% par rapport au CA 2017 projeté.

➤ Les charges à caractère général – Chapitre 011

L'objectif principal sera une nouvelle fois de maîtriser au mieux les charges à caractère général tout en se donnant les moyens d'améliorer la gestion des équipements et les conditions de travail des agents. Ainsi l'enveloppe dédiée au du chapitre 011 devrait être maintenue à **15.2 millions d'euros**.

La constriction des dépenses à caractère général est un enjeu crucial pour les années à venir. Notre volonté n'est pas de réduire arbitrairement des services à la population mais bien de construire, face au défi imposé, les services qui répondent aux attentes actuelles de la population ajaccienne et qui nous permettront de développer et de renforcer l'attractivité de la Ville.

Ces charges représentent 17 % des dépenses réelles. Elles constituent essentiellement des recours à des prestataires, et sont donc fortement liées aux procédures de marchés publics.

Il n'en reste pas moins que des efforts de réduction de ces charges sont perpétuellement recherchés, même si une majeure partie d'entre-elles peuvent être considérées comme quasi-incompressibles.

➤ Les charges de gestion courante – Chapitre 65

Avec un montant plafonné à 9.6 millions d'euros environ, la Ville continuera d'apporter son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale malgré les exigences d'économies imposées par la réalité budgétaire.

Les contributions aux partenaires publics caisse des écoles, Halles des sports et syndicat mixte de la Parata restent pour l'exercice 2018 à un niveau équivalent, tandis que les participations obligatoires versées (Ecole nationale de musique, SDIS) seront légèrement supérieures à l'exercice précédent.

La subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe de l'Anru évoluera fortement à la hausse et atteindra le montant de 540 k€.

➤ Charges Financières – Chapitre 66

Après les divers refinancements effectués en 2014 et 2015, les crédits alloués au paiement des intérêts de la dette se sont stabilisés depuis 2016. N'étant plus lié aux tendances de fluctuation des taux d'intérêts et aux diverses anticipations des marchés financiers le niveau des charges financières avoisinera pour l'exercice 2018 les **2,62 M€**.

➤ Les charges de personnel – Chapitre 012

L'inscription concernant les charges de personnel avoisinera pour l'exercice 2018 **63,75 M€**. En 2018 la Ville d'Ajaccio et le Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien vont mutualiser certaines fonctions supports : Direction des Ressources Humaines, Direction des Services de l'Information, Direction de la commande publique, Services Juridiques. Dans le cadre de la mutualisation le personnel ville affecté à ces services se verra transféré dans les services mutualisés au sein de la CAPA, cela signifie donc une baisse du 012 qui sera compensée par une

baisse du chapitre 73. Avec prise en compte des mutualisations de la commande publique et du système informatique les charges de personnel du budget principal de la ville pour l'exercice 2018 avoisinera 63.12 M€.

La variation des charges de personnels en 2018 sont guidées avec des éléments externes et internes.

Externe avec la loi de Finance 2018 avec comme principales conséquences sur les charges de personnels l'augmentation de la CSG, la mise en place de la journée de carence et le gel du PPCR et du point d'indice des fonctionnaires. Aux éléments de la loi de finance 2018 on peut ajouter le non renouvellement des contrats aidés décidé par l'état.

Interne avec les mutualisations de services avec la communauté d'agglomération, la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), le non remplacement de certains départs à la retraite et la maîtrise des effectifs tout en gardant comme ligne directrice le niveau de service public que nous souhaitons offrir aux Ajacciens, à savoir, le meilleur possible.

Les Avantages en nature :

- **Participation Financière de la VILLE aux Contrats des Mutuelles Labellisées :**

Depuis 2012, la MAIRIE d'AJACCIO participe au financement d'un contrat d'assurance-santé complémentaire souscrit par ses agents territoriaux.

Pour être éligibles, les contrats de ces mutuelles doivent avoir été labellisés.

La participation de la VILLE pour chaque agent est de 1.00 euro par mois.

Evolution sur les 4 années :

Année	Nb D'agents	Montant Total
2014	80	872
2015	76	815
2016	61	720
2017	82	971

- **Participation Financière de la VILLE aux Contrats de Prévoyance MNT :**

Par délibération n°2012/208 du Jeudi 4 octobre 2012 le Conseil Municipal a autorisé le recours à la procédure de convention de participation pour le risque prévoyance.

C'est la MNT qui a été choisit pour prestataire.

La participation de la VILLE a débuté en 01/2014 et se décompose comme suit :

Indice Majoré de L'agent	Participation Mensuelle de la VILLE
A partir de 351	5.00
A partir de 451	3.00
A partir de 551	2.00

Evolution sur les 3 années :

Année	Nb d'Agents	Montant
2015	383	21 222,00
2016	379	21 345,00
2017	376	20 877.00

- **Participation Financière de la VILLE aux frais de transport des agents publics :**

L'application du décret n°2010-676 du 21 juin 2010 donne la possibilité aux Collectivités Territoriales de prendre en charge partiellement le prix des titres d'abonnements correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence et leur lieu de travail.

Une Convention entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Mairie d'Ajaccio a été signée permettant une participation de l'employeur à hauteur de 50% du coût des abonnements.

Ainsi la MAIRIE d'AJACCIO rembourse 50% de l'abonnement des agents publics soit 10.00 euros par mois.

En 2012 dans le cadre de la politique de stationnement mise en place pour les agents municipaux, il a été acté par délibération n°2012/98 du mercredi 18 avril 2012, de rembourser 20 euros mensuels sur les abonnements pris par les agents publics.

Année	Nb d'Agents	Montant
2014	240	26 886,50
2015	210	26 432,50
2016	194	23 964,50
2017	207	25 435.00

- **Les logements de fonction :**

Il s'agit des avantages déclarés par la ville et qui concernent l'ensemble de ses agents logés pour nécessité absolue de service.

Année	Nb d'Agents	Montant
2014	12	24 256,80
2015	15	33 216,10
2016	14	27 256,10
2017	14	24 967.60

- **Les Tickets Restaurants :**

En Janvier 2004 la Ville a instauré l'attribution de tickets-restaurant pour les personnels communaux. Depuis le 1er Janvier 2014 la valeur des tickets-restaurant a été augmentée pour s'élever à 8 € 00.

La répartition de la prise en charge, reste inchangée. La Ville participe toujours à hauteur de 60 % (4€80) et l'agent à 40 % (3€20).

Le nombre maximum de tickets pouvant être attribué mensuellement est fixé à 18, de janvier à novembre, et à 15 pour le mois de décembre.

Les jours de travail comptabilisés pour l'attribution des tickets sont des jours effectivement travaillés. En cas d'absence de l'agent (sauf congés annuels), le nombre de tickets est donc réduit proportionnellement au nombre de jours d'absence.

Année	Nb d'Agents	Montant
2014	1327	1 932 336,00
2015	1342	1 987 696,00
2016	1371	1 999 568,00
2017	1233	2 007 040.00

Le temps de Travail

Le temps de travail des agents est à minima de 35 heures hebdomadaires conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail. La Ville compte cependant des agents à temps non complet dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires.

Au 31 décembre 2017, **1331 Fonctionnaires** sur emploi permanent (Titulaires et Stagiaires) ont été rémunérés dont 70 à temps non complet.

Depuis 2014 la proportion des agents Fonctionnaires à temps non complet a été diminuée :

Année	Nb de Fonctionnaires	Dont Agents à temps non complet	Evolution
2014	1400	91	
2015	1357	85	-0,24%
2016	1332	74	-0,71%
2017	1331	70	-0.30%

Pour les agents titulaires à temps non complet la répartition du temps de travail est la suivante :

Année	Agents à temps non complet	Agents Moins de 28h00	Agents à 28h00
2014	91	26 (28,6 %)	65 (71,4 %)
2015	85	16 (18,8%)	69 (81,2 %)
2016	74	9 (12,2%)	65 (87,8 %)
2017	70	8 (11,4%)	62 (88,6 %)

Au 31 décembre 2017, **246 Contractuels** sur emploi permanent (Agents en CDI, Agents en remplacement de fonctionnaires), hors Contrats aidés et Apprentis ont été rémunérés dont 30 à temps non complet.

Année	Nb de Contractuels	Dont Agents à temps non complet	Evolution contractuels à temps non complet
2014	130	24	
2015	116	18	-2,94%
2016	202	37	2,80%
2017	246	30	-6.12%

Pour les agents contractuels à temps non complet la répartition du temps de travail est la suivante :

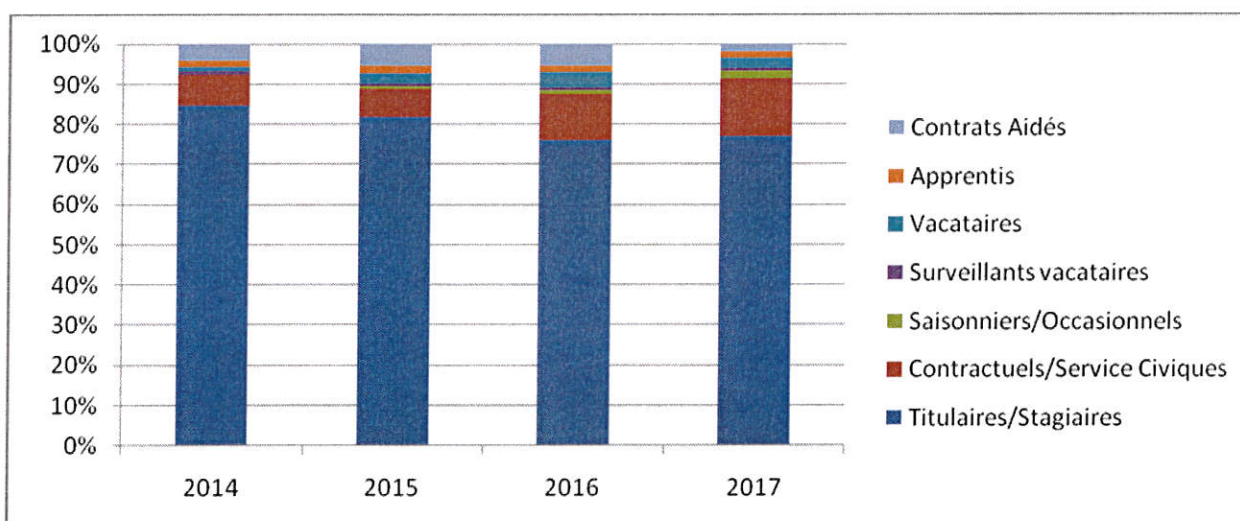
Année	Agents temps non complet	Agents Moins de 28h00	Agents à 28h00
2014	24	11 (45,8 %)	13 (54,2 %)
2015	18	7 (38,9 %)	11 (61,1 %)
2016	37	6 (16,2 %)	31 (83,8 %)
2017	60	7 (11,7 %)	53 (88,3 %)

Les Effectifs :

Au 31 décembre 2017 la répartition des effectifs est la suivante :

Nombre d'agents payés	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Titulaires/Stagiaires	1400	1357	1332	1331
Contractuels/Service Civiques	130	116	202	248
Contrats Aidés	67	91	93	35
Saisonniers/Occasionnels		9	16	10
Surveillants vacataires	15	13	13	13
Vacataires	12	41	66	43
Apprentis	30	29	30	24

Les variations entre le 31/12/2016 et le 31/12/2017 du nombre de contractuels et de contrats aidés s'explique par la transformation de contrats aidés en CDD avec la fin des aides de l'état.



La répartition par filières des Fonctionnaires sur emploi permanent :

Filières	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Administrative	332	315	322	316
Technique	591	574	561	574
Animation	76	76	74	74
Culturelle	81	80	79	77
Médico-Social	64	63	61	71
Police	36	39	41	43
Social	197	190	176	165
Sport	13	12	11	11
Autres	10	8	7	0
	1400	1357	1332	1331

La répartition par catégories des Fonctionnaires sur emploi permanent :

Catégories	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
A	73	73	78	75
B	103	96	105	96
C	1224	1188	1149	1160
	1400	1357	1332	1331

Les Emplois d'avenir :

En 2017 l'état à mis fin aux principes des emplois aidés, cela a une conséquence directe sur le budget de la collectivité. En effet les emplois pour lesquels des agents ont été recrutés sur des emplois aidés correspondaient à des besoins réels de la collectivité. Le non renouvellement de ces derniers a donc impliqué la transformation de ces contrat en CDD voir en stagiairisation en fonction de l'ancienneté de l'agent.

EA	Passage CDD Coût 2018	Stagiaire Coût 2018	Total 2018	Passage CDD Coût 2019
2017	234 860	5 238	240 098	
2018*	176 568		176 568	78 432
Total	411 428	5 238	416 666	78 432

Le régime indemnitaire :

Le régime indemnitaire (NBI compris) de la Ville a évolué de la façon suivante :

- 2014 :	5 630 445.64 euros
- 2015 :	5 889 870.10 euros (+ 259 425 € / + 4.6%)
- 2016 :	6 283 392.93 euros (+ 393 522 € / + 6.7%)
- 2017 :	6 821 957.90 euros (+ 538 565 € / + 8.6%)

On constate une augmentation du régime indemnitaire entre 2014 et 2017. Cette augmentation est dans le cadre d'une harmonisation des régimes indemnitaires au sein des services et entre de mêmes fonctions au sein de la collectivité. Cette augmentation est également la conséquence de la révision du RI pour des services tels que la petite enfance en 2017.

Afin d'assurer une maîtrise de ce régime indemnitaires une commission d'arbitrage a été mise en place deux fois par an à compter de 2017, afin de s'assurer de l'harmonisation des décisions de révisions mais également d'assurer la maîtrise de l'enveloppe associée.

Au deuxième semestre 2018 la collectivité mettra en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce régime indemnitaire, transposition de celui mis en place dans la fonction publique d'Etat, permettra de continuer la démarche d'harmonisation des RI a fonctions équivalentes mais sera également l'occasion de mettre en place une part du régime indemnitaire lié à la performance. Le régime indemnitaire deviendra donc un outil de management et de motivations au service de la collectivité.

Le CA 2017 devrait aboutir à un montant de 64.075 M€ au niveau de la masse salariale du budget principal (régie des parkings comprise).

Pour 2018 il est donc prévu de diminuer très légèrement ce montant (-0.5%) en maîtrisant le GVT, les évolutions de RI (principalement lié au RIFSEEP), et les éventuels besoins de remplacement par le non remplacement de certains agents partant à la retraite. Cette démarche déjà initiée en 2017, permet de visualiser les effets sur le 012 dès 2018.

Au cours des derniers exercices budgétaires, la municipalité a dû pallier à des carences opérationnels au niveau des effectifs (Police Municipale, Propreté Urbaine, Enfance, etc) ce qui a contribué à une augmentation structurelle de la masse salariale. Depuis 2016 un travail minutieux engagé en commun entre la Direction des Ressources Humaines et le Contrôle de Gestion a permis un suivi des effectifs et de l'impact des décisions sur le chapitre 012 notamment en terme, d'absentéisme, de remplacement des départs à la retraite ou encore d'enveloppe disponible pour les régimes indemnitaires et les CAP. Ce travail fait en amont pourra se constater sur l'exercice budgétaire 2018 avec un niveau du 012 très légèrement inférieur à celui de 2017 à périmètre constant (hors mutualisations des services avec la CAPA).

➤ Les Autres chapitres budgétaires : chapitre 67 et chapitre 014

Si les inscriptions à hauteur de 300 K€ au sein du **chapitre 67 « charges exceptionnelles »** n'appellent pas d'observations particulières par rapports à celles inscrites en 2017 il n'en est pas de même pour le **chapitre 014 « atténuations des produits »**. Ces atténuations concernent des

versements de fiscalité estimés et des pénalités concernant l'application de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain. En effet, le nombre de logements sociaux recensés sur la commune est de 4 399 soit un taux de 16.70 % par rapport aux résidences principales. L'objectif fixé par la loi est de disposer sur un territoire de 25 % de logements « sociaux ». La ville, éligible à la DSU était jusqu'à lors exonérée (car le taux calculé était supérieur à 15 %). La loi Egalité et Citoyenneté adoptée le 22 décembre dernier relève ce taux à 20 % ce qui implique que la Commune a été soumise à un prélèvement dès l'exercice 2017.

5.2 Le budget d'investissement pour 2018.

Les actions menées dans le domaine des finances, dans l'organisation des directions ou de la gestion des hommes n'ont véritablement d'intérêt que si elles accompagnent un projet. Au de là des réponses aux attentes quotidiennes de la population qui restent des priorités comme la propreté, l'entretien de la voirie, la circulation, les espaces verts, les écoles et crèches, l'utilisation des équipements sportifs, **nous avons demandés conjointement aux services de la Ville et de la CAPA de travailler à la construction d'un projet urbain à l'échelle du territoire.**

Cela implique de :

- De définir les ambitions urbaines sociales et économiques pour les années à venir.
- De proposer l'ensemble des grands projets structurants à mettre en œuvre pour y parvenir.
- De spatialiser et de phaser l'ensemble des ces mutations attendues.
- De définir la stratégie de rayonnement, d'attractivité et de redynamisation du centre ville en en déclinant le programme d'action.

Nous ne partons pas de rien, car de nombreux dossiers importants sont déjà engagés dans différents domaines aussi bien urbanistiques (place Campinchi, la Citadelle, le quartier du Finosello avec la construction d'un conservatoire, le devenir du futur ancien hôpital... entre autres), qu'économiques comme le renforcement de l'attractivité commerciale du centre ville ou la valorisation des atouts patrimoniaux et touristiques comme la création d'un musée dédié à la famille Bonaparte au sein de l'hôtel de ville, qui sont des points importants parmi d'autres qui figureront dans le Contrat que la ville envisage de signer très prochainement avec l'Etat et la Caisse des dépôts. C'est une vision coordonnée et phasée dans le temps qui sera prochainement proposée au Ajacciens.

Cela donne un sens à l'action politique et une motivation pour l'ensemble de la communauté Ajaccienne qui doit se sentir concernée par les actions de proximité que nous menons au quotidien en sachant qu'il contribue au projet d'Ajaccio de demain ou d'après demain.

5.2.1 En Recettes d'Investissement

➤ **Dotations et fonds propres – Chapitre 10**

Ce chapitre devrait totaliser près de 4.780 M€ en 2018 et son détail est le suivant :

- Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements réalisés en 2017 : c'est une somme de 1.78 M€ qui est attendue.
- La taxe d'aménagement (TA) est envisagée au niveau de 3.0 M€. En effet un travail très approfondi de la cellule fiscalité a fait apparaître un manque à gagner pour la ville qui se chiffre à plus de 5 M€. Les services de l'Etat ont commencé « à rectifier le tir » suite à notre travail en synergie avec la DDTM décidée en 2015 en accord avec la DGFIP.

➤ **Subventions et participations – Chapitre 13**

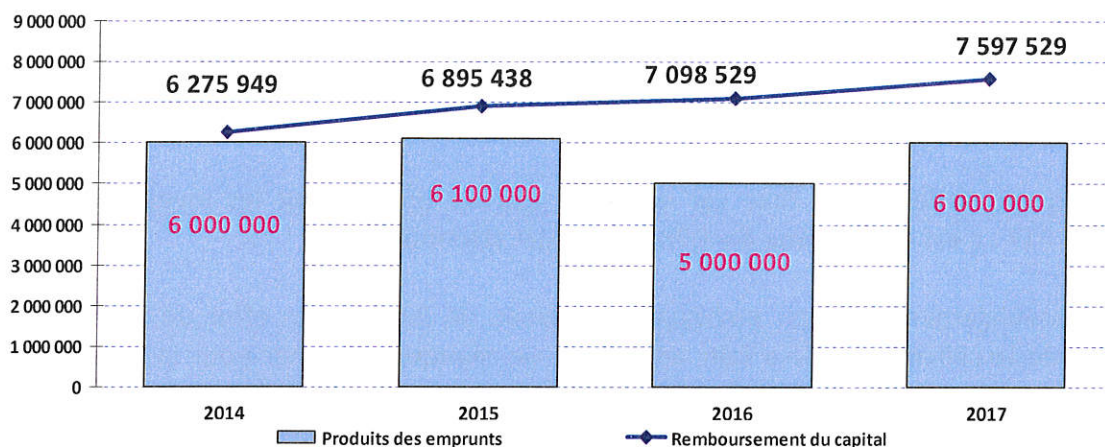
La prospective budgétaire pour l'exercice 2018 anticipe un niveau de subventions de 10.4 M€ hors reports 2017 réparti comme suit :

- Le produit des amendes de police verra en 2018 l'enveloppe globale affectée aux collectivités locales baisser, et passer de 664.7 M€ à 516.6 M€, avec une part des « amendes Radars » (95 M€) affectée au désendettement de l'Etat. En attendant la notification officielle de services préfectoraux, Le produit 2018 des amendes de police pour la ville est estimé à 670 000 €
- Les subventions d'équipement provenant des partenaires institutionnels à hauteur de 8 M€ (ETAT/CTC/UE et autres).
- La subvention accordée fin 2017 par le département pour allègement du capital de la dette à hauteur de 1.709 M€.

➤ **Emprunts – Chapitre 16**

S'agissant des emprunts nouveaux, c'est un montant compris entre 6 et 7 millions qui est envisagé, montant très inférieur aux remboursements du capital des emprunts prévus sur 2018. Ainsi, l'objectif fixé dans le cadre des orientations budgétaires est bien de réduire le niveau de l'encours de la dette du budget principal de la ville comme cela a été le cas depuis plusieurs années maintenant.

VARIATION ANNUELLE DE L'ENDETTEMENT HORS REFINANCEMENT DE 2014 à 2017



Depuis 2015 et après les différentes renégociations, les annuités sont certes élevées mais les échéances sont connues ce qui n'était pas le cas auparavant puisque fluctuant sur les cours du Franc Suisse.

➤ Les autres chapitres budgétaires

Une prévision, à ce jour, en matière de cessions immobilières est prévue pour un montant de 1.5 M€.

Les autres ressources de la section sont des opérations d'ordre provenant de la section de fonctionnement. Elles sont composées des opérations d'amortissements à hauteur de 1.9 M€ et d'étalement de charges financières pour 1,1 M€.

5.2.2 En Dépenses d'Investissement

➤ Remboursement de subventions ou dotations – Chapitre 10

Il conviendra de prévoir 113 K€ sur l'exercice 2018. Il s'agit un remboursement de taxes d'urbanisme perçues au cours des années passées sur la base de permis de construire tels que déposés, mais dont les modifications apportées ultérieurement se traduisent par une minoration des sommes dues.

➤ Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16

Le remboursement du capital des emprunts atteindra pour l'exercice 2018 le montant de 8.075 M€. (Cf. chap. 7 la dette au 01 janvier 2018).

➤ **Participations et créances rattachées – Chapitre 26**

il sera proposé au chapitre 26 la participation 2018 de la ville au capital de la SPL AMETARRA pour un montant de 65 000 € (délibération n° 2014/159 du 30 juin 2014), et au capital de la SPL M3E pour un montant de 105 000 € (délibération n° 2017/311 du 18 décembre 2017).

➤ **Chapitre 20 à 23 Immobilisations et 204 subventions d'équipement**

Le Plan Pluriannuel des Investissements prend appui sur le projet municipal et sur les capacités d'investissement qui découlent de la prospective financière. Ainsi, les dépenses d'investissement portent sur les besoins en équipements, la réhabilitation de bâtiments, les mises aux normes, l'accessibilité, les aménagements urbains, la voirie... Les inscriptions au budget sont établies en fonction des priorités municipales, des études réalisées, des procédures d'appels d'offres et des financements obtenus.

Les opérations programmées d'investissement des chapitres 20 – 21 - 23 et 204 sont estimées à 17.0 M€.

6) Les engagements pluriannuels en investissement PPI - (2017 – 2020).

Les Aménagements Urbains :

- Démarrage des travaux de l'avenue Bevéryni -Vico
- Démarrage des travaux du Bd Mme Mère
- Aménagement de la rue de l'archipel
- Aménagement Parc Berthault
- Restructuration du bâtiment Elisa dans le cadre de l'opération place Campinchi
- Poursuite du programme de voirie (chaussées et trottoirs)
- Poursuite du programme de modernisation de l'éclairage public
- L'installation de sanisettes
- Développement du jalonnement directionnel
- Travaux d'eaux pluviales au Vazzio (acquisition foncière et début des travaux)
- L'aménagement des plages

La vie des quartiers :

- Aménagement de jardins partagés quartier de l'Empereur
- Aménagement d'Aires de jeux dans les quartiers
- Travaux à la MSP des Cannes

Divers aménagements dans les structures Sportives :

- Gymnase Saint Jean
- Gymnase Michel Bozzi
- Stade du Stiletto
- Stade de Pietralba
- Halle de Vignetta

- Piscine Rossini

Les structures scolaires :

- Poursuite des travaux de mise en conformité des écoles
- Etude de programmation de la nouvelle école Annexe
- Travaux dans les restaurants scolaires (Sampiero et Bodiccione)
- Etude de programmation d'une cuisine centrale

En matière culturel :

- Travaux à la bibliothèque patrimoniale du Palais Fesch
- Programmation du futur conservatoire de musique
- Programmation du futur musée napoléonien de l'hôtel de ville
- Programmation du théâtre Kallisté

Mise en valeur et restauration du patrimoine culturel :

- Poursuite des travaux de restauration de l'église Saint Roch
- Aménagement de l'Antiquarium Saint Jean
- Aménagement du CIAP (table numérique et autres supports média)
- Aménagement des espaces verts des Milelli
- Restauration d'œuvres d'art (tableau de la collection Fesch, mobilier, statuts)
- Poursuite de la numérisation du fond ancien de la bibliothèque Fesch
- Conservation préventive du fond ancien de la bibliothèque Fesch
- Poursuite du programme d'acquisition d'œuvres d'art

Travaux dans les cimetières :

- Travaux d'extension du cimetière saint Antoine (Allée T)
- Travaux d'extension du canicciu (zone EREA)
- Création de columbariums et du jardin du souvenir
- Réfection des voies internes aux cimetières (Canicciu et Saint Antoine).

La Coopération internationale :

La ville a répondu à un certain nombre d'appels à projet Européens, et dans ce cadre prévoit l'inscription de ces programmes à son budget d'investissement 2018.

- Eco Strim – PO MARITIME IT/FR
- Qualiporti– PO MARITIME IT/FR
- Gritaccess– PO MARITIME IT/FR
- Proterina– PO MARITIME IT/FR
- Intense– PO MARITIME IT/FR
- Cievp– PO MARITIME IT/FR
- Adapt– PO MARITIME IT/FR
- Mare e Tarra - PO FEDER
- Ent- PO FEDER
- Iti – PO FEDER

S'ajoutent les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services

- Logiciels et matériel informatique
- Mobiliers administratifs et techniques (Sv administratifs, écoles, crèches ...)
- Acquisition de véhicules et de machines (garage – nettoyage – espaces verts ...)

Pour ce qui est de travaux dits de proximité et de services aux citoyens.

Le budget 2017 était de :

Fonctionnement : 2 622 578 €

Investissement : 5 822 255 €

95% du budget d'investissement a été engagé en 2017 et près de 55% mandaté.

96% du budget de fonctionnement a été engagé et 83% mandaté.

En investissement, le budget portait sur près de 982 000 € de machines et de véhicules, 3,8 millions sur la voirie et l'éclairage public et 942 000 € sur les aménagements paysagers et les plages.

Sur les 5,5 millions engagés, 32 % vient du PPI, le reste est une programmation issue des demandes émanant des réunions de quartier et des doléances du ALLO MAIRIE.

Les orientations budgétaires 2018 qui sont aujourd'hui débattues en conseil municipal représentent un budget de fonctionnement de 2,8 millions d'euros et de d'un budget d'investissement de 5 millions d'euros.

L'environnement et les aménagements paysagers

La pépinière commence à produire depuis 2017 et doit poursuivre son développement. Une nouvelle serre sera opérationnelle au second semestre 2018 et de nouveaux espaces devront être dégagés afin de proposer de nouvelles stratégies notamment pour la politique de l'arbre en ville. Cet outil permettra de mener à bien une vraie politique d'aménagements paysagers et d'adaptation des plantations aux différents contextes.

Pour 2018, il est proposé de prioriser **l'aménagement du parc BERTAULT**

Certains axes routiers devront faire l'objet de replantation, les arbres malades présentant des risques. IL s'agit notamment du **Bd Fred SCAMARONI** et du **Bd Sylvestre MARCAGGI**.

Les études sur le réaménagement du CASONE démarreront **début 2018** afin de proposer un projet pour fin 2019 et une mise en œuvre courant 2020.

Les aires de jeux et équipements ludiques : un audit précis sera effectué en 2018 par un organisme agréé. Un budget important devra être alloué aux aires de jeux afin de les mettre aux normes et de proposer de nouveaux équipements. L'aire de jeux de la résidence des îles sera

complétée par des équipements pour des enfants entre 6 et 12 ans. Il conviendrait de réfléchir sur le devenir sur site de l'EREA pour les adolescents.

Une nouvelle aire de jeux et des équipements sportifs de fitness seront proposés en 2018 sur le jardin de la STEP des sanguinaires.

La poursuite des traitements contre le charançon rouge se fait avec l'application de nouveaux protocoles. Ajaccio est devenu territoire expérimental pour SYNGENTA et d'autres méthodes telles que le piégeage sont mises en place à titre expérimental et scientifique. Le budget consacré aux palmiers est de 240 000 €. **En 2018, il est proposé de commencer à remplacer certains alignements par d'autres espèces afin de se préparer à des replantations plus massives compte tenu de l'évolution et de la résistance des palmiers**

Le patrimoine viaire

En matière de mise en valeur du cadre de vie (trottoirs et chaussées, éclairage), les réalisations suivantes sont prévues :

- Rue de l'Archipel : traitement de la partie basse, liaison avec les commerces et les écoles : 160 000 €
- Chemin des calanques : traitement du pluvial : 100 000 €
- Rue Gabriel PERI (report 2016 en raison des travaux de GDF)
- Rue Colomba : 180 000 €
- Rue IENA : 220 000 €
- Toilettes publiques : place MIOT (BP 2017)
- réfection de la rue POMPEANI : 220 000 €
- Toilettes du CASONE (BP 2018)
- Toilettes de la place du Diamant (BP 2017)
- Etudes de maîtrise d'œuvre pour les rues perpendiculaires à la rue FESCH
- Aménagement de trottoirs aux jardins de l'Empereur pour faciliter l'accès au bus
- Réalisation d'un jardin et de parkings du côté de l'AUSTERLITZ
- Aménagement de l'avenue MONCEY : 1^{ière} partie 230 000 €
- Rue des orangers : 80 000 €
- Rue des Tamaris : (négociation en cours avec la copropriété)
- Rue TOURANJON : 120 000 €
- Elargissement d'une partie du chemin d'Acqualonga : 200 000 € (négociation foncière OK mais à finaliser)
- Etude d'aménagement du chemin d'Appietto (croisement et pluvial).
- Aménagement du chemin de la fontaine du SALARIO : 100 000 €

Pour l'éclairage public, en 2018, la priorité portera sur la réalisation du schéma directeur de l'éclairage public dont les objectifs sont :

- Mise à jour du diagnostic
- Définition du plan d'actions sur 10 ans
- Définition des outils de mise en œuvre (régie, DSP, PPP...)
- Participation à l'appel à projets de la CTC et de l'AAUC

Certaines opérations prioritaires seront proposées en 2018 sur la base des premiers travaux du schéma directeurs pour lequel nous avons d'ores et déjà obtenues des subventions. Rue FESCH, quartier des étrangers... l'opération sur BODICCIONNE commence dès janvier 2018

Etat civil et cimetières

Amélioration de l'accueil pour les cartes d'identité et les passeports avec la mise en place de la réforme « Préfectures nouvelle génération » .

Amélioration de l'accueil également au niveau de l'Etat civil et sécurisation des procédures sur les PACS.

Pour les cimetières, l'année 2018 sera consacrée à la création de nouvelles concessions :

- Lancement d'une nouvelle procédure d'abandon de concessions sur les sanguinaires et poursuite de la mise en œuvre de la récupération d'espaces nouveaux à St Antoine

Réception des travaux d'extension du cimetière de St Antoine (allée T)

Réalisation de travaux d'amélioration de chaussées

Réalisation de travaux pour la création de nouvelles plate formes de concessions

Etude de faisabilité de réalisation de concession sur le carré communal.

- Réalisation de l'extension du cimetière des sanguinaires

7) La dette au 01 Janvier 2018.

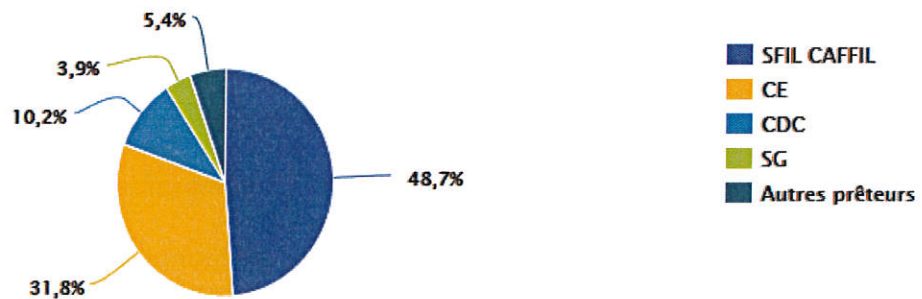
Après les divers refinancements entrepris ces dernières années, le profil de la dette de la Ville est désormais sécurisé dans sa totalité alors qu'au 1er janvier 2014, plus de 18 % de son encours était constitué d'emprunts structurés. Par rapport à ces opérations de sécurisation, la Ville a pu bénéficier du fonds de soutien aux emprunts structurés mis en place par l'Etat destiné à faire face aux charges supplémentaires annuelles générées par ces opérations. Cette aide annuelle de 354 000 € environ sera versée sur la durée résiduelle des emprunts à compter de 2016. Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette du budget principal de la Ville s'élevait à 74.534 millions d'euros. Le tableau ci après représente les évolutions de nos emprunts depuis le CA 2014.

Evolution du CRD	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	OB 2018
Encours au 01/01	69 385 858	70 789 909	78 230 171	76 131 642	74 534 113
Remboursement du capital	6 275 949	6 895 438	7 098 529	7 597 529	8 070 584
Produits des emprunts	6 000 000	6 100 000	5 000 000	6 000 000	6 000 000
Refinancements	1 680 000	8 235 700	-	-	-
Encours au 31/12	70 789 909	78 230 171	76 131 642	74 534 113	72 463 529

La dette par établissements bancaires est détaillée ci après :

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	38 265 997,76 €	48.66 %
CAISSE D'EPARGNE	23 709 151,41 €	31.81 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 605 509,92 €	10.20 %
SOCIETE GENERALE	2 915 395,39 €	3.91 %
Autres prêteurs	4 038 058,36 €	5.42 %
Ensemble des prêteurs	74 534 112,84 €	100.00 %

Deette par prêteur

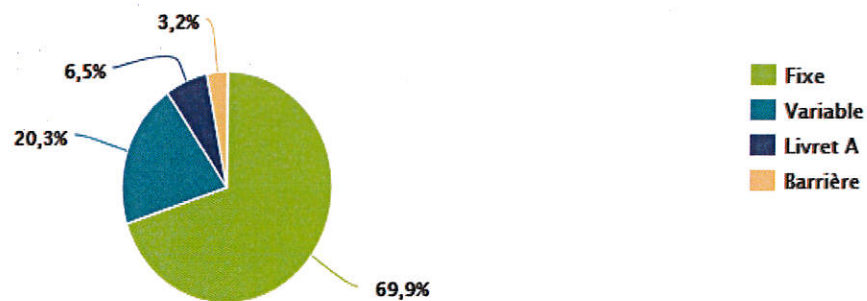


© Finance Active

Au 01 Janvier 2018, la répartition de l'encours global de la dette est la suivante : 96.77 % à taux fixe classification 1A et 3.23 % à taux variable avec barrière classification 1B.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	52 123 218,29 €	69.93 %	3.88 %
Variable	15 126 432,10 €	20.29 %	1.62 %
Livret A	4 878 737,47 €	6.55 %	1.33 %
Barrière	2 405 724,98 €	3.23 %	4.15 %
Ensemble des risques	74 534 112,84 €	100.00 %	3.26 %

Deette par type de risque (avec dérivés)

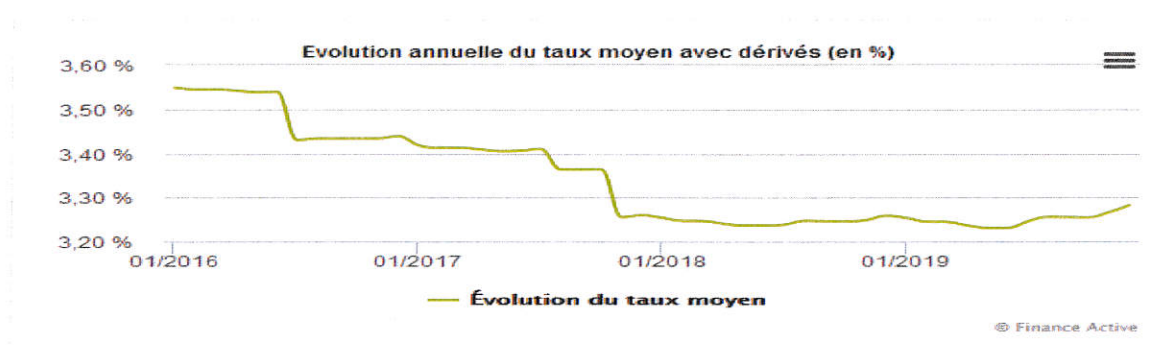


© Finance Active

Le profil d'extinction sur les 4 prochaines années est le suivant hors nouvel emprunt :

Type de taux	Ca 2017	OB 2018	OB 2019	OB 2020	OB 2021
Encours moyen	73 038 212	69 377 766	61 168 671	53 251 901	46 025 396
Capital remboursé pour la période	7 597 529	8 070 584	8 285 088	7 341 947	7 061 616
Intérêts calculés sur la période	2 573 178	2 394 725	2 131 153	1 900 915	1 687 509
Taux moyen calculé	3.35 %	3.23 %	3.24 %	3.29 %	3.33 %

Pour l'année 2018, le taux d'intérêt moyen de la dette est de 3.26 %.



8) Les budgets annexes pour l'exercice 2018

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, le budget principal peut, par exception au principe d'unité budgétaire, être assorti de budgets annexes. L'objet de ces derniers est de regrouper les opérations de services ayant une organisation dotée d'une autonomie relative et dont l'activité tend à produire ou à rendre des services.

Les services publics sont suivis, soit obligatoirement sous forme de budgets distincts du budget principal (Services publics industriels et commerciaux, opérations d'aménagement...), soit facultativement (services assujettis à la TVA, services publics administratifs...).

Les services gérés en budgets annexes font l'objet d'un budget et d'une comptabilité distincts. L'exécution de ces budgets donne lieu à émission de titres et de mandats dans des séries de bordereaux distinctes de celles du budget principal.

C'est dans ce cadre réglementaire que la Ville a décidé de suivre au sein de deux budgets annexes distincts les services suivants :

↳ Le Stationnement payant de surface

↳ Le Renouvellement Urbain

8.1 Le budget annexe du stationnement pour l'exercice 2018.

A compter du 1^{er} janvier 2018 entre en vigueur la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant.

La nouveauté réside dans le fait que l'utilisateur ne s'acquitte plus d'un droit de stationnement institué par le maire, mais d'une redevance d'utilisation du domaine public, nommée redevance de stationnement. L'instauration et la fixation du barème tarifaire de cette redevance relèvent de la compétence du conseil municipal.

Ainsi, le caractère payant du stationnement devient une question domaniale et les élus locaux maîtrisent l'ensemble du dispositif de tarification du stationnement ; ils peuvent notamment moduler sous certaines conditions le montant du forfait de post-stationnement qui remplace l'amende pénale.

La nouvelle nature domaniale de la redevance implique que l'utilisateur s'en acquitte :

- Soit au réel si le paiement est effectué dès le début du stationnement et pour toute sa durée (il s'agit du paiement classique à l'horodateur)
- Soit selon un tarif forfaitaire, sous la forme d'un forfait de post-stationnement (FPS). Un avis de paiement à régler dans les trois mois est alors notifié. Ce FPS remplace donc l'amende pénale de catégorie 1 pour non paiement du droit de stationnement

Pour 2018 le budget primitif devrait s'élever à la somme de **1 350 000 €** se décomposant comme suit :

- Section fonctionnement	1 200 000 €
- Section investissement	150 000 €

Le budget annexe du stationnement prend donc en charge :

- ☞ Les dépenses de fonctionnement du service des horodateurs, les salaires du personnel lié à ce budget (les ASVP), les charges financières des emprunts contractés par la ville pour les horodateurs.
- ☞ En recettes de fonctionnement figurent les recettes liées au stationnement des horodateurs.
- ☞ Les dépenses d'investissement relatives au remboursement du capital des emprunts et à l'acquisition d'équipements nécessaire.

Le montant de l'annuité 2018 de la dette est fixé à hauteur de 137 420 € selon la répartition suivante :

- Montant du capital à rembourser : 89 930 €
- Montant des intérêts à payer : 47 490 €
-

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
1 105 265 €	4.50 %	9 ans et 11 mois	5 ans et 5 mois	1

Le seul emprunt souscrit sur ce budget annexe est classée 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	Capital restant dû
Caisse d'Epargne	2012	1 500 000.00 €	9.98	4.43 %	Fixe	1 105 264.61
		1 500 000.00 €				1 105 264.61

Dette par type de risque



© Finance Active

8.2 Le budget Annexe de l'ANRU pour l'exercice 2018.

Le budget annexe de l'ANRU a été créé par délibération du conseil municipal n° 2015 / 103 en date du 07 avril 2015. Il s'agit pour la municipalité, compte tenu de la masse globale des opérations sous maîtrise d'ouvrage ville restant à réaliser, de permettre une lisibilité plus grande et un meilleur suivi des opérations d'investissement.

Pour 2018 le budget primitif devrait s'élever à la somme de **25 790 000 €** se décomposant comme suit :

- Section fonctionnement 540 000 €.
- Section investissement 25 250 000 €.

8.2.1 La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, au sein de ce budget, sont constituées des charges financières des emprunts contractés auprès de la CDC depuis trois années, des intérêts à payer sur le prêt relais contracté auprès du crédit mutuel permettant le préfinancement des subventions attendues, de diverses prestations de services liés au service de l'ANRU et enfin le prélèvement permettant de couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Le financement de la section est assuré uniquement par une subvention d'équilibre du budget principal de la ville pour 540 000 €.

8.2.2 La section d'investissement

Il s'agit de dépenses relatives aux opérations d'aménagements prévues dans le cadre de la programmation ANRU et PAPI, pour un montant de plus de 25 M€ et le remboursement du capital des emprunts pour 224 000 €.

En recettes d'investissement figurent les subventions liées à ces diverses opérations pour un montant de près de du montant 18.3 M€HT des dépenses prévues, le FCTVA de l'année N-1 estimé à près d' 2.737 M€, ainsi que le virement provenant de la section fonctionnement nécessaire a la couverture de l'annuité en capital pour 223 000 €.

Enfin il sera nécessaire pour équilibrer la section de mobiliser l'emprunt contractualisé depuis le 10 avril 2017 auprès de la CDC pour 3.986 millions d'euros.

8.2.3 La gestion de la dette

Pour 2018, le montant du flux de la dette est de 360 000 € se répartissant ainsi :

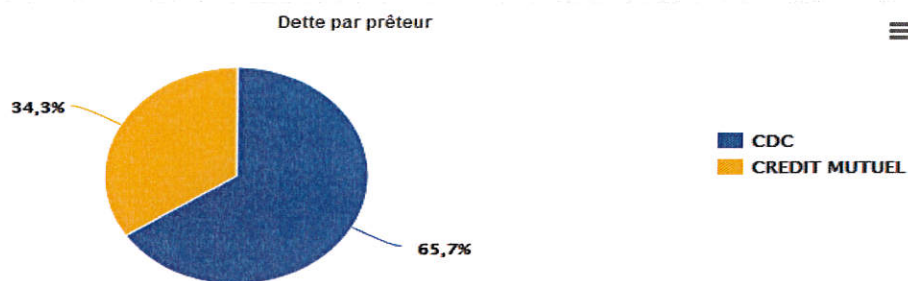
- Montant du capital à rembourser : 224 000 €.
- Montant des intérêts des emprunts : 100 000 €.
- Auxquels s'ajoutent les intérêts liés au prêt relais : 36 000 €.

Synthèse de votre dette au 31/12/2017

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
11 676 729 €	1.19 %	13 ans et 5 mois	7 ans et 10 mois	13

La dette par établissements bancaires est détaillée ci après :

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 676 729,26 €	65.74 %
CREDIT MUTUEL	4 000 000,00 €	34.26 %
Ensemble des prêteurs	11 676 729,26 €	100.00 %

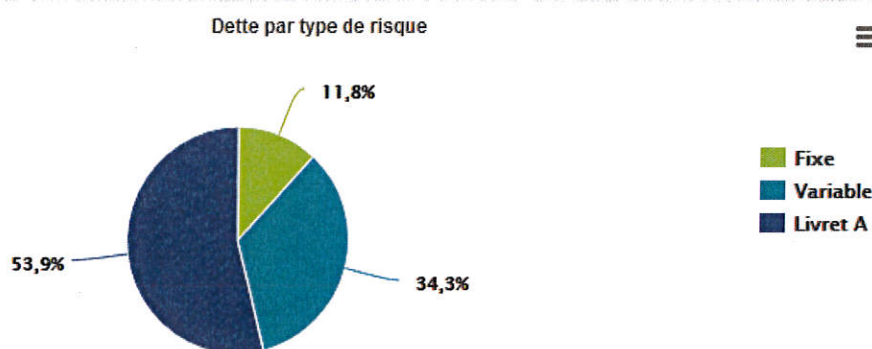


© Finance Active

L'analyse par type de risque est détaillée dans le tableau ci après :

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	1 380 389,54 €	11.82 %	1.43 %
Variable	4 000 000,00 €	34.26 %	0.87 %
Livret A	6 296 339,72 €	53.92 %	1.35 %
Ensemble des risques	11 676 729,26 €	100.00 %	1.19 %



© Finance Active

8.2.4 Les CP pour l'exercice budgétaire 2018.

Les opérations déjà engagées se poursuivent :

- La tranche 01 des Cannes:
 - 8.01 Rue Nicolas Peraldi
 - 8.04 Rue Achille Peretti
 - 8..05 Place Binda
 - 8.08 Rue de Moro Giafferri

- La tranche 01 des Salines :
 - 8.11 Rue François Pietri
 - 8.12 Rue transversale sud
 - 8.18 Place des salines
- La tranche 02 des Cannes
 - 8.02 Avenue des Primeveres
 - 8.03 Chemin Bonardi
 - 8.06 Place De Lattres de Tassigny
 - 8.07 Place des Cannes
 - 8.09 Rue des Cannes
 - 8.15 Chemin des écoliers
- La tranche 02 des Salines
 - 8.21 Parvis centre commercial
 - 8.23 Rue transversale nord
 - 8.30 VRD 2
 - 8.32 VRD 4
 - 8.36 VRD 6
- Opération 8.16 Parc paysager
- Opération 9.03 Reconstruction groupe scolaire des Salines

De nouvelles opérations seront engagées en 2018

- Opération 8.29 Passerelle des Cannes
- Opération 9.05 marché des Cannes
- Opération 8.34 VRD 5
- Opération 8.38 Démolition Bt Kyrnolia
- Opération 8.41 BR eaux pluviales Alzo di Leva 1
- Opération 8.13 Démolition ruine Candia
- Opération 8.10 BR Peraldi
- Opération 8.34 Travaux VRD 5

Annexes :

PPI BP ville 2018 – 2020.
 PPI Budget ANRU 2018 – 2020.
 Evolution 2018 – 2020 de la masse salariale.

Annexe 1 : PPI BP ville - 2018 – 2020.

Montant programmé PPI : 38 000 k€ sur 5 ans (2016- 2020)// opérations lancées

	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Global
	k€	k€	k€	k€	k€	k€
Fonction 411 / Salle de sport	106	500	300	233		1 139
Fonction 412 / Stades		720	686			1 406
Fonction 413 / Piscines			90			90
Fonction 33 / Actions culturelles	170	32,5	510	1400	3080	5 193
Fonction 324 / Patrimoine	175	412	620	1470		2 677
Fonction 64 / Crèches et garderies	132	15	6	10		163
Fonction 213 / Enseignement 1er degré	162	278	80	250	1620	2 390
Fonction 251 / Hébergement et restauration scolaire	120	70				190
Fonction 020 / Services généraux	511	1944	425	570	480	3 930
Fonction 321 / Bibliothèques	50	30	100			180
Fonction 322 / musée	50	85	350	500	2000	2 985
Fonction 026 / Cimetières	945	530	450			1 925
Fonction 811 / Pluvial	680	655	1761	1973	2980	8 049
Fonction 810 / Services Urbains	251	583	1145	463	155	2 597
Fonction 822 / routes et voiries	600	220	1884	2480	50	5 234
Global	3952	6 075	8 407	9 349	10 365	38 148

Annexe 2 : PPI Budget ANRU 2018 – 2020

PPI ANRU - PAPI
Programme de Rénovation Urbaine d'Ajaccio (Cannes - Salines)

N° opé.	Nom de l'opération	Réalisé (CP 2014 compris)	2015	2016	accostage 2017		2018	2019	Montant réel	PRU (avenant 6) + PAPI (en euros T.T.C.)	observation
					Travaux	Non ventilé					
	PRU Cannes Salines	23 364 098	11 151 822	4 319 821	16 357 310	342 200	28 105 323	18 261 205	101 536 179	100 514 952	
CANNES Tranche 01				342 097							
8.01	Avenue Peraldi * (tranches 1 et 2)	PRU		93 464	1 971 739		719 988	308 566	3 093 757	3 093 757	début d'exé - sept 2016
		PAPI		1 987	107 553		33 064	14 170	156 774	156 774	
8.04	Rue Peretti	PRU		59 546	1 491 924				1 551 470	1 133 000	opération terminée
		PAPI		2 453	179 312		43 845	0	225 610	225 610	
8.05	Place Binda	PRU		57 110	882 826		828 715	0	1 768 651	1 768 651	début d'exé - sept 2016
8.08	Rue Moro Gafferi * (tranches 1 et 2)	PRU		123 793	2 148 214		159 595	68 398	2 500 000	1 980 000	début d'exé - sept 2016
		PAPI		3 743	88 127		302 095	129 469	523 434	523 434	
CANNES Tranche 02											
8.02	Avenue des Primevères	PRU			476 515	342 200	1 158 788	289 697	1 925 000	1 925 000	début d'exé - septembre 2017
		PAPI					1 129 331	282 333	1 411 664	1 411 664	
8.03	Chemin Bonardi	PRU			89 406		242 259	103 825	435 491	435 491	début d'exé - septembre 2017
		PAPI					104 721	44 880	149 601	149 601	
8.06	Place de Latte de Tassigny	PRU			324 123		481 514	206 363	1 012 000	1 012 000	début d'exé - septembre 2017
		PAPI					2 414 539	1 034 803	3 449 342	3 449 342	
8.07	Versini place des Cannes	PRU			49 811		1 936 533	0	1 986 344	1 986 344	début d'exé - septembre 2017
8.15	Chemin des écoliers	PRU	70 000	51 651	42 882		312 662	133 998	611 194	611 194	début d'exé - mars 2017
8.09	Rue des Cannes	PRU	2 524 935	14 136	210 183		859 100	572 733	4 181 088	4 181 088	début d'exé - septembre 2017
		PAPI					1 934 981	1 289 988	3 224 969	3 224 969	
SALINES Tranche 01											
8.11	Rue François Pietri	PRU		139 036	1 906 138		517 826	0	2 563 000	2 563 000	début d'exé - sept 2016
		PAPI		5 739	510 111		143 371	0	659 221	659 221	
8.12	Rue Transversales Sud	PRU		97 219	1 781 612		288 169	0	2 167 000	2 167 000	début d'exé - sept 2016
		PAPI		3 385	262 908		228 684	0	494 977	494 977	
8.18	Place des Salines	PRU		120 121	1 320 306		1 852 375	0	3 292 802	3 292 802	début d'exé - sept 2016
SALINES Tranche 02											
8.21	Parvis centre commercial				31 560		20 000	290 954	342 514	342 514	
8.23	Rue Transversales Nord	PRU	258 116		176 699		421 436	46 826	903 078	903 078	début d'exé - septembre 2017
		PAPI					471 453	52 384	523 837	523 837	
8.30	VRD2	PRU			105 121		448 878	49 875	603 875	603 875	début d'exé - septembre 2017
		PAPI					23 687	2 632	26 319	26 319	
8.32	VRD4	PRU			117 553		1 397 589	155 288	1 670 430	1 670 430	début d'exé - septembre 2017
		PAPI					11 534	1 282	12 816	12 816	
8.36	VRD6	PRU			139 907		915 947	101 772	1 157 625	1 157 625	début d'exé - septembre 2017
		PAPI					215 644	23 960	239 604	239 604	
8.10	BR Péraldi	PRU	1 116 646				638 335	5 745 019	7 500 000	8 791 860	négociation foncière à reprendre
8.13	Chemin/Ruine Candia (AJA et SPL)	PRU	2 031 034		1 800			1 567 166	3 600 000	2 640 000	début d'exé - 2019
8.14	Cheminement piéton Candia (SPL)	PRU									opération SPL
8.16	Parc paysager	PRU		160 179	285 508		2 115 064	0	2 560 751	2 560 751	début d'exécution févr 2016
8.17	Démolition bat ASPTT	PRU	81 000						81 000	81 000	opération terminée
8.24	Exutoires Cannes Salines	PRU	2 130 163	7 569 085	117 176				9 816 424	9 699 248	opération terminée
8.25	BR Finosello	PRU	259 529	652 973	100 327			349 024	1 361 853	1 361 853	opération en cours de finition
8.41	BR Alzo 1	PRU		1 660 335			50 000	3 460 951	5 171 286	5 171 286	étude 2018 - travaux 2019
8.26	BR Alzo 2	PRU	934 615						934 615	934 615	opération en cours de finition
8.27	Jardins familiaux	PRU	759 427						759 427	759 427	opération terminée
8.28	Démolition écoles	PRU	1 353 285	116 432			301 198	129 085	1 900 000	2 420 000	
8.29	Passerelle des Cannes	PRU		2 291	10 151		384 347	896 811	1 293 600	670 051	début d'exé - octobre 2018
8.34	VRD5	PRU					845 034	93 893	938 927	938 927	début d'exé - septembre 2017
		PAPI					54 450	6 050	60 500	60 500	
8.38	Acquisition EV et démol bat	PRU	456 000				40 000	433 500	929 500	929 500	
8.39	Acq Foncière Logement	PRU		241 380					241 380	241 380	opération terminée
8.40	Zac des Salines (SPL)	PRU									opération SPL
9.01	Groupe Scolaire J.Santarelli	PRU	9 109 632						9 109 632	9 109 632	opération terminée
9.03	Reconstruction GS sur site	PRU	655 749	34 516	1 150 267	1 622 060	3 874 236		7 336 828	7 336 828	début d'exécution févr 2016
9.04	Maison de quartier	PRU	1 392 933	2 537 436	355 862	12 256	23 400		4 298 487	4 322 043	opération terminée
9.05	Marché des Cannes	PRU				11 004	160 933	375 511	547 448	330 000	début d'exé - octobre 2018
9.06	Centre activités sportives monie e Mars	PRU	231 034						231 034	231 034	opération terminée

Annexe 3 : Evolution 2018 – 2020 de la masse salariale

Catégorie	2017	2018	ecart	% ecart	2019	2020
Titulaire	52 011 505	51 307 883	-703 622	-1,4%	51 101 503	50 663 503
<i>Départs retraite 2018 non remplacés</i>		-529 977			-438 054	-370 873
<i>Départs 2017 restant à remplacer</i>		323 585				
Sous-Total Titulaires	52 011 505	51 101 491	-910 014	-1,7%	50 663 449	50 292 630
Stagiaire	1 097 745	1 597 662	499 917	45,5%	1 600 000	1 600 000
Sous-total FT	53 109 250	52 699 153	-410 097	-0,8%	52 263 449	51 892 630
Contractuel	9 762 022	9 981 360	219 338	2,2%	10 063 000	10 075 000
<i>Recrutement CAE 2018</i>		176 500			78 432	
<i>Impact Cotisation chômage+Taux AT</i>		-95 476			-66 967	
Sous-Total Contractuels	9 762 022	10 062 384	300 362	3,1%	10 074 465	10 075 000
Sous-total permanent	62 871 272	62 761 537	-109 735	-0,2%	62 337 914	61 967 630
sous-total autres catégories	1 880 567	1 752 463	-128 104	-6,8%	1 746 638	1 746 638
<i>Journée de carence</i>		-90 000				
Sous-total MS	64 751 839	64 424 000	-327 839	-0,5%	64 084 552	63 714 268
Stationnement	-675 974	-674 000			-674 000	-674 000
total	64 075 865	63 750 000	-325 865	-0,5%	63 410 552	63 040 268
Sous-total Mutualisation		631 551			688 965	688 965
total	64 075 865	63 118 449	-957 417	-1,5%	62 721 587	62 351 303

Remarque : les conséquences budgétaires de la mutualisation de la DRH et du service juridique ne sont pas intégrés dans ce tableau de prospective.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 19 février 2018 ;

Et après un large débat au cours duquel sont intervenus :

M. Ciabrini, M. Filoni, M. Luciani, M. Leonetti, Mme Grimaldi d'Esdra, Mme Giacometti, M. Sbraggia

PREND ACTE

des **Orientations Budgétaires, exercice 2018**, telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

Fait et délibéré à AJACCIO le jour, mois, et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

